

Relevé des AVIS

Séance plénière du **27/06/2023**



sommaire

Propos introductif du Président	3
Déclaration préalable	5
Présentation du rapport "Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux en Bourgogne-Franche-Comté"	
Vote et Déclarations	6
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Rapport d'activité 2022 de la Région Bourgogne-Franche-Comté	8
Feuille de route handicap : bilan et perspectives	9
Compte administratif de l'exercice 2022 de la Région Bourgogne-Franche-Comté	11
Budget supplémentaire 2023	15
Adoption de l'avenant n°1 du CPER BFC 2021-2027 relatif au volet Enseignement supérieur	20
Approbation du CPIER Rhône-Saône 2021-2027	22
Point d'avancement de la renégociation de la convention TER	23
Ouverture à la concurrence du réseau du transport ferroviaire de voyageurs : Procédure d'ouverture à la concurrence du lot n°1	29
Schéma régional de cohérence dans le déploiement des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)	32
Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4 - 2023-2027)	34
Contribution CPRDFOP	38
Expression commune des CESER AURA, BFC et Région Sud sur les enjeux et problématiques du fret fluvial Rhône-Saône	45



propos introductionnel du président

Mes chers collègues,

J'ai le plaisir de vous accueillir ce jour, à Dijon, pour notre plénière de juin.

Je souhaite tout d'abord saluer une nouvelle conseillère, Juliette Young qui représente l'enseignement supérieur et la recherche. Bienvenue à vous Madame Young, merci de votre présence.

Michel Neugnot. Merci Michel de ta présence et de ton investissement permanent à nos côtés. Merci à Marie-Josèphe Durnet-Archeray, Présidente du CoDev Dijon Métropole. Merci Madame la Présidente de votre présence.

Je salue tous nos invités venus assister à la remise du rapport sur le patrimoine, levier de développement. Merci mesdames, messieurs, vous avez répondu à toutes les auditions, vous avez pris sur votre temps, merci à rendre encore plus pertinent le travail qui sera présenté aujourd'hui. Merci de votre présence pour la présentation de ce rapport.

Une séance importante vous le savez, car adossée à la séance plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin comportant notamment l'examen de dossiers budgétaires, compte administratif et budget supplémentaire.

Pour notre CESER, un temps important également, avec le rendu de l'autosaisine préparée, dans le cadre de la Commission Territoires-Environnement, intitulée "Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux".

Je salue ici la présidente de commission, Annick Guyénot, les deux rapporteurs, Corinne Molina et Christian Baqué. J'adresse mes remerciements à tous les acteurs de ce travail, les membres de la commission, le chargé d'études, Nicolas Huguet, mais également les personnes auditionnées qui ont contribué à enrichir les réflexions.

Un autre temps important pour notre CESER, avec le CPRDFOP 2023-2028 (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) et notre souhait de formaliser une contribution dans le cadre de la concertation sur ce futur CPRDFOP.

Nous sommes ici dans une approche, en amont, vertueuse, car pouvant permettre une prise en compte des observations du CESER dans le rapport final qui nous sera soumis pour avis, ici, probablement en décembre.

Cette contribution a été préparée par la commission Formation-Recherche, nourrie par des apports des autres commissions. J'en remercie sa présidente, Françoise Frèrebeau.

Enfin, je souligne, avec l'expression commune à plusieurs CESER : AURA, Sud PACA et BFC, intitulée "Fret fluvial Rhône-Saône Enjeux et problématiques" qui vous sera présentée pour adoption, une nouvelle approche de travail sur des sujets dépassant les limites administratives d'une région.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les 4 CESER qui nous entourent, le jeudi 15 juin dernier à l'occasion de notre séminaire à Nuits-Saint-Georges. Nous avons pu échanger sur la façon de travailler à plusieurs CESER. La pertinence sur certains sujets et la force d'une parole commune ont été mis en exergue à cette occasion.

Il vous est proposé aujourd'hui un exemple très concret de cette démarche interrégionale qui, je l'espère, pourra s'inscrire dans la durée.

Trois conseillers ont participé activement aux travaux menés dans le cadre de la commission 4 "Territoires, transports, infrastructures et numériques" du CESER AURA. Il s'agit de Bernard Échalier, de Guy Zima et Dominique Guyon. Je les en remercie.

Plusieurs rapports nous ont été soumis par le Conseil régional pour avis ou information.

Le volet mobilité est particulièrement mis en avant avec un point d'avancement de la renégociation de la convention TER ainsi que des éléments sur l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire, des sujets majeurs pour notre région. Nous aborderons aussi, je le souligne, le sujet du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le volet santé est également à l'ordre du jour avec l'avis du CESER sur le PRSE4, Plan régional santé environnement. Nous avons été associés en amont, ici aussi, à la préparation de ce plan, avec Martine Esther Petit qui a pu participer aux réunions du GRSE, un autre sigle, Groupe régional santé environnement. Je la remercie.

Je fais le lien ici avec notre démarche hors les murs. Nous nous sommes rendus pour la seconde fois à Nevers, accueillis par une ancienne conseillère, Martine Wesolek, sur les problématiques de désertification médicale.

Nous avons pu constater que le projet de pôle d'excellence vulnérabilités, qui nous avait été présenté en mai 2018, n'a malheureusement pas abouti. Une partie des acteurs de ce projet était présente : ARS, élus locaux, Conseil territorial de santé.

Le CESER a ainsi permis de remettre ce sujet sur la table et d'envisager, je l'espère, des perspectives. La situation reste cependant très difficile pour les habitants de ce territoire, qui n'est pas le seul pour la Bourgogne-Franche-Comté, même si des initiatives concrètes et utiles sont prises, à l'instar de celle des "flying doctors" à Nevers qui a été médiatisée récemment.

Enfin, je vous rappelle que deux séances plénières sont prévues d'ici la fin de l'année, qui correspondra aussi, vous le savez bien, à la fin du mandat de l'assemblée en cours. Les dates prévues sont le mardi 17 octobre et le mardi 12 décembre.

Je vous remercie,

Place aux déclarations préalables s'il y en a, puis à nos travaux.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclaration préalable

Emmanuelle Roch, au nom du collège 2 et des syndicats étudiants représentés

Après 6 mois de grèves, d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter. Ce nouveau déni de démocratie, les nombreux passages en force, malgré le rejet massif de la population, laisseront des traces profondes. Hier encore, le Conseil de l'Europe s'est interrogé sur l'ingérence significative de l'exécutif suite à l'utilisation en France de l'article 49.3.

Cette réforme, rejetée par toutes les organisations syndicales de salarié.es et de jeunesse a conduit à un niveau de mobilisation jamais égalé, rarement atteint y compris en Europe. Cela aurait dû amener le gouvernement à retirer son projet. L'exécutif sort considérablement affaibli de ce conflit, méprisant la démocratie sociale et les travailleurs, travailleuses et la jeunesse, encore aujourd'hui opposés très largement à cette réforme. C'est grave et porteur d'interrogations pour l'avenir quant à l'expression que prendra la colère sociale.

L'intersyndicale et les manifestant.es n'ont pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, mais nous ne tournons pas la page.

Cette réforme inutile, injuste et brutale maltraite les travailleurs, travailleuses du privé comme du public et la jeunesse en leur imposant 2 ans de travail supplémentaires. Or, dans des entreprises qui ne veulent plus des seniors, un des vrais enjeux aurait dû être et reste leur maintien dans l'emploi auquel cette réforme n'apporte, au contraire, pas de réponse. Les organisations syndicales avaient pourtant toutes fait des propositions qui ont été écartées par le gouvernement.

L'expérience des 10 mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des revendications communes permettait de construire le rapport de force.

Comme l'intersyndicale l'a fait sur le dossier des retraites en se concentrant sur ce qui la rassemble, elle va travailler, dès maintenant, à dégager des revendications communes sur chacun des sujets suivants : les salaires et les pensions, les conditions de travail, la santé au travail, la démocratie sociale, l'égalité femmes-hommes, l'environnement et la conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

Sur ces thèmes, nous voulons obtenir des avancées importantes, notamment lors des futures négociations.

La future négociation sur les retraites complémentaires Agirc Arrco prévue à l'automne, tout comme celle de l'assurance chômage, seront des enjeux très importants dans lesquels nos organisations pèseront de tout leur poids. Pour tous les travailleur.euses et les étudiant.es que nous représentons, qui nous ont fait confiance, pour toutes celles et ceux qui ont manifesté, parfois pour la première fois et pour toutes celles et ceux qui ont rejoint les rangs syndicaux pour participer à ce combat, nous adressons un message collectif : nous continuerons à contester cette réforme des retraites et à nous battre pour la justice sociale.

L'intersyndicale que nous avons construite depuis juillet 2022 est une force. Elle a déjà démontré sa capacité à agir ensemble par ses revendications et par la mobilisation quand cela s'est avéré nécessaire. Cette force saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale au niveau national, y compris dans le cadre d'une manifestation européenne. D'ici là, nous appelons partout les salarié.es avec leurs organisations syndicales, à revendiquer, à négocier et se mobiliser pour gagner des augmentations de salaire.

L'intersyndicale continuera de se réunir, dès la rentrée.

Autosaisine

Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux

en Bourgogne-Franche-Comté

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions CFDT et CFTC).

Introduction de **Annick Guyénot**, présidente de la commission Territoires-Environnement

Monsieur le Président,

Monsieur le vice-Président Michel Neugnot,

Mesdames et messieurs les auditionnés qui ont trouvé de leur temps pour venir assister à la restitution de nos travaux, je ne vous citerai pas tous vous m'en excuserez, mais vous être nombreux à avoir fait le déplacement et nous vous en remercions, preuve s'il en était besoin de l'attente autour de ce travail sur les patrimoines,

Mesdames, messieurs,

Chers collègues,

Je serai bref avant de laisser la parole à Corinne Molina et Christian Baqué, nos rapporteurs, pour débiter cette présentation.

Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des membres de la commission Territoires-Environnement, pour leur implication à toutes les étapes de ce projet d'autosaisine.

Je remercie également les membres du groupe de travail "Patrimoines", créé à la demande de la commission dès le début de cette réflexion en avril 2022 et qui a su piloter globalement cette démarche à chacune de ces étapes. Il a constitué un appui précieux des deux rapporteurs avec Sébastien Péron, Martine Esther Petit, Jacques Cardis et Alexandre Moine.

Merci aussi aux conseillers volontaires qui ont bien voulu s'inscrire dans la démarche de rencontre de leur maire rural pour les questionner sur les patrimoines. Claudine Orsaczek, Dominique Guyon, François Thibault, Nadine Darlot et Françoise Miserez.

Chaque conseiller a pu ainsi s'investir dans ce travail à quelque niveau que ce soit en fonction du temps qu'il avait de disponible.

Remerciement également à Nicolas Hugué, notre chargé d'études.

Surtout, je n'oublie pas non plus de remercier la trentaine de personnes auditionnées ainsi que les services régionaux toujours disponibles pour répondre à nos sollicitations. Je ne les citerai pas tous, ils se reconnaîtront.

J'en ai fini avec les remerciements et je laisse la parole à nos rapporteurs pour cette présentation qui durera environ 25 minutes.

Déclarations

Joseph Battault, au nom de la CFDT

Au début de ce mandat du Conseil régional, la CFDT au Bureau souhaitait que trois axes soient retenus et que le CESER s'en saisisse. Il s'agissait de la différenciation territoriale, de la question de l'eau, de l'artificialisation des sols. Dans le même temps, sur proposition de la commission TE, le bureau retenait comme autosaisine le patrimoine rural. Le cahier des charges élaboré par la commission Territoires-Environnement donnait deux objectifs à ce travail, et nous les citons :

Le premier sur le fond : "La question centrale de cette réflexion est de savoir dans quelle mesure les actions menées ou envisagées en faveur des patrimoines culturels et naturels peuvent contribuer plus sûrement au développement local des territoires ruraux de la région BFC et ce conformément au concept de développement durable ?"

Le deuxième sur la forme : "Un périmètre de travail doit être défini afin de limiter les risques d'éparpillement et donc, afin de pouvoir aboutir à des "préconisations moins nombreuses, construites sur un fonds de pensée partagé, concrètes, pragmatiques et ancrées sur les réalités régionales."

Est-ce que ces deux axes principaux prescrits par la commission elle-même ont été respectés ?

- Sur la question de fond : comment cet avis propose des éléments pour que le patrimoine rural participe au développement des territoires ? Nous ne trouvons peu de réponse à la hauteur.

- Sur la forme. Au résultat 63 items qui recommandent, préconisent à divers interlocuteurs, donc 63 préconisations. C'est un avis long, qui après 18 mois de travail n'est communiqué que 12 jours avant la plénière.

Au final, un avis qui n'atteint pas ses objectifs et sur lequel la CFDT s'abstiendra.

Pierrette Bardey, au nom de la CGT

Le patrimoine dans toutes ses dimensions est une richesse pour la Région, ses habitants, ses visiteurs.

Le protéger et lui donner ou redonner vie pour tous est une nécessité. Il apporte également une cohésion sociale entre les personnes et un savoir-faire ancien à préserver. Les connaissances ancestrales étonnantes rappellent à tous un passé riche de culture.

Cette riche autosaisine aborde de nombreuses dimensions.

Nous voulons insister sur :

- L'obligation de reconsidérer les financements nécessaires à l'heure où les collectivités locales sont en grande difficulté et doivent faire des choix. Tout ne peut reposer sur les communes, notamment les plus petites, surtout pour le petit patrimoine bien réel même s'il n'est pas remarquable. Le projet d'avis le pointe. Il ne suffira pas de pointer les responsabilités des élus, ils en ont le plus souvent conscience mais sont confrontés à la réalité de leurs moyens financiers et à la complexité des logiques d'appels à projets. Le financement ne peut être seulement le loto du patrimoine.

- Le besoin d'intervention publique et de compétences. Les effectifs du ministère de la culture et des établissements publics comme l'INRAP ont été mis à mal par les réformes successives de l'État et les coupes budgétaires. Il en est de même pour les services des DREAL et des services responsables de la biodiversité. Il y a urgence à inverser ces logiques.

- La nécessité de développer les formations, la transmission des savoir-faire qui demande souvent du temps.

Certes il faut des moyens mais aussi une volonté politique, notamment nationale, et des actes pour dépasser les déclarations d'intention ou les injonctions.

Sous la réserve de ces remarques la CGT votera le rapport présenté.



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
**Rapport d'activité 2022
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Dominique Roy

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'activité présente les actions de la collectivité territoriale, engagées ou conduites tout au long de l'année, et met en perspective les nouvelles pistes de réflexion et d'intervention empruntées par les services.

Ce rapport rend compte de manière détaillée de la politique mise en œuvre par la collectivité sur le territoire bourguignon-franc-comtois, sur l'ensemble de ses champs de compétences.

Des exemples, faits marquants et chiffres clés illustrent le rapport qui met également en exergue les projets réalisés en 2022 pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Avis du CESER

Pour la deuxième année consécutive, le CESER est saisi par M^{me} la Présidente de Région pour produire un avis sur le rapport d'activité de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce rapport a été transmis au CESER, tout comme le compte administratif, au titre de la saisine légale. Il s'agit d'un document à vocation pédagogique particulièrement intéressant pour l'ensemble des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté et pour les conseillers CESER. Ce document permet d'appréhender l'action régionale, les moyens qui sont engagés pour la mener et présente de nombreux exemples concrets d'actions réalisées dans les territoires.

Comme le CESER l'avait souligné l'an dernier à propos du rapport d'activité 2021, la nature rétrospective de ce document ne permet pas de formuler des préconisations en direction des politiques régionales.

Le CESER est, comme chaque année, intégré au rapport d'activité de la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'adoption, par le CESER, d'un dispositif de saisine citoyenne par voie de pétition apparaît ainsi comme l'un des faits marquants de l'année 2022. Il s'agit de points très positifs pour le CESER.

Concernant l'engagement de la Région en faveur de la transition écologique, il serait intéressant de pouvoir quantifier l'importance relative des actions mises en œuvre.

Le rapport d'activité permet au CESER de constater que le nombre de délibérations adoptées par les assemblées et commissions permanentes reste stable sur la durée. En revanche, le nombre de rapports qui lui sont soumis par l'exécutif pour avis tend à baisser progressivement, ce qui nous interroge à la veille du renouvellement de l'assemblée du CESER.

Par ailleurs, la démarche partagée de suivi des préconisations formulées par le CESER avec le Conseil régional gagnerait à intégrer ce rapport d'activité.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.



Rapporteur : Daniel Boucon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans le prolongement de sa première "Feuille de route handicap" adoptée le 27 juin 2019, le Conseil régional élabore une seconde feuille de route pour la période 2023-2025. De nouvelles actions sont identifiées pour aller plus loin. Certaines sont le prolongement de ce qui a été impulsé en 2019, d'autres prennent corps dans l'évolution de la société ces dernières années.

L'armature retenue pour cette deuxième Feuille de route handicap de Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur :

- Étudier.
- Se former.
- Travailler.
- Se déplacer.
- Pratiquer du sport.
- Se divertir.
- Se connecter.

Avis du CESER

Étudier, se former, travailler, se déplacer, faire du sport, se divertir, se connecter est un défi pour toute personne, mais cela peut être particulièrement difficile pour les personnes en situation de handicap. Parmi les principaux problèmes liés à l'orientation et au choix pour les personnes en situation de handicap, on peut citer :

- **Le manque d'informations et de ressources.** Les personnes en situation de handicap peuvent avoir du mal à trouver des informations sur les carrières qui leur conviennent et les ressources qui peuvent les aider dans leur recherche. Les informations sur les possibilités d'emploi peuvent également être limitées ou peu adaptées à leurs besoins.
- **La stigmatisation et les préjugés.** Les personnes en situation de handicap peuvent faire face à des préjugés et à des stéréotypes concernant leurs capacités professionnelles. Cela peut limiter leurs choix de carrière et les décourager de poursuivre leurs aspirations professionnelles.
- **L'accessibilité physique et technologique.** Les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées à des défis liés à l'accessibilité physique et technologique lorsqu'elles cherchent à explorer les options de carrière. Les entreprises et les administrations peuvent ne pas être équipées pour répondre aux besoins des travailleurs handicapés en termes d'accessibilité physique et de technologies d'assistance.
- **Un soutien insuffisant.** Les personnes en situation de handicap peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour explorer les options de carrière et prendre des décisions éclairées concernant leur avenir. Cependant, elles peuvent ne pas recevoir le soutien nécessaire.
- Pour aider les personnes en situation de handicap à surmonter ces obstacles, il est important de **renforcer des ressources et des programmes adaptés** à leurs besoins. Cela peut inclure des services de conseil en orientation professionnelle, des stages et des expériences professionnelles, ainsi que des efforts pour sensibiliser le public aux questions liées à l'accessibilité et à l'inclusion.

Afin de vérifier les intentions initiales de cette feuille de route handicap, le CESER préconise :

- De mettre en place des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs dans cette feuille de route.
- De vérifier ces indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en regard des objectifs initiaux.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration



Guy Zima, au nom de la CGT

Cette feuille de route et cet avis mériteraient plus, selon nous, que les constats, certes partagés de certaines situations, qui y sont décrites. Comme les valides, les handicapés souffrent du délabrement des services publics de transport, de l'orientation, de la santé... Exacerbés par la variété de leurs handicaps, la mobilité et l'accessibilité sont des domaines où de larges progrès doivent et peuvent être réalisés. Il faut donc mobiliser, plus fort et plus efficacement les moyens disponibles et surtout maintenir l'accès pour tous et l'égalité de traitement.

L'avancement d'une société se mesure à la manière dont elle traite les plus faibles et fragiles de ses membres, à chacun de juger notre état réel, mais force est de constater qu'il y a largement matière à progrès.

Sous la réserve de ces remarques le CGT votera l'avis.

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2022. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les recettes se sont élevées à 1 759 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 94,9 %.
 - Les dépenses se sont établies à 1 766 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 94,9 %.
- Elles se répartissent entre :
- La section d'investissement : 675,2 M€, avec un taux d'exécution de 91,1 %.
 - La section de fonctionnement : 1 091 M€, avec un taux d'exécution de 97,5 %.
- Le résultat de clôture s'établit à + 5,1 M€.
 - L'encours de dette est de 1 306 M€ au 31 décembre 2022.
 - La capacité de désendettement est de 5,1 années au 31 décembre 2022.
 - La collectivité a dégagé 258,4 M€ d'épargne brute en 2022.

Avis du CESER

Des marges de manœuvre toujours plus réduites

L'année 2022 a été bouleversée par le choc énergétique et inflationniste initié par la guerre en Ukraine, après la crise sanitaire intervenue en 2020. Dans ce contexte incertain et aléatoire, la Région a poursuivi sa stratégie d'investissement avec un total de 609 M€ de dépenses d'investissement en 2022 (dont 78 M€ dévolus au PAIR). Ce niveau d'investissement a été rendu possible par le maintien de l'autofinancement brut (258 M€ d'épargne brute en 2022, contre 263 M€ en 2021). La collectivité a été amenée à souscrire de nouveaux emprunts (+ 276 M€), l'encours de la dette ayant notoirement progressé en passant de 1 096 à 1 306 M€, soit une progression nette en 2022 voisine de 200 M€ comme en 2021.

À la lecture du compte administratif 2022, le constat récurrent du CESER reste valable : les marges de manœuvre de la Région sont de plus en plus réduites :

- Les recettes de fonctionnement ont progressé de 34 M€ entre 2021 et 2022, soit + 4,4 % à périmètre constant (hors fonds européens / hors PRIC / hors reprise sur provision TER en 2021). Cette évolution est essentiellement liée au produit de la TVA soutenu par une consommation et une inflation dynamique au cours de l'année 2022. Il convient néanmoins de noter la baisse importante des recettes "cartes grises" qui chutent de 15,6 M€ en 2022. Ce dernier constat renforce l'analyse du CESER qui considère que les évolutions du marché automobile risquent d'accroître durablement l'effet de ciseaux du budget régional, dans les prochaines années (cf. avis relatif au BP 2023, janvier 2023).
- Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 40 M€ entre 2021 et 2022. Cette évolution est principalement liée à des contraintes externes (exemples : 8 M€ pour la revalorisation du point d'indice des agents de la collectivité ; 4,1 M€ de frais financiers supplémentaires liés à la hausse des taux ; 25 M€ de provisions pour risques sur le TER compte tenu de la hausse du prix de l'énergie).

Sortir du déni et arbitrer afin de préparer l'avenir

Les données du compte administratif 2022 (cf. supra) s'inscrivent dans le prolongement des précédents exercices budgétaires (excepté l'année 2020 qui fut spécifique du fait de la pandémie de covid). Les constats sont sans appel :

- La contraction croissante des marges de manœuvre et les besoins avérés en investissement vont impliquer, très rapidement, des arbitrages complexes, pour ne pas dire difficiles, mais néanmoins indispensables si la Région entend assurer la bonne mise en œuvre de ses compétences légales.

- Dans un avenir proche, les capacités de financements ne permettront plus de subvenir aux besoins d'investissement. Par exemple, les lycées et les TER nécessiteront de dégager des moyens financiers absolument colossaux (plusieurs milliards d'euros) afin de répondre aux impératifs fixés par la loi en matière de transition énergétique et de décarbonation des transports. Le prochain Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Région précisera les enjeux et chiffrera les besoins.

- Les compétences obligatoires de la Région vont fortement conditionner les choix et les priorités politiques ainsi que les possibilités d'action. D'un point de vue financier, ces compétences dites de "gestion" (lycées, transports...) risquent d'emporter les autres politiques publiques régionales qui reposent davantage sur une logique de "développement" adaptée aux besoins des acteurs (développement économique, aménagement du territoire, culture...).

Ces contraintes budgétaires et financières ne sont plus conjoncturelles mais sont devenues structurelles. Elles impliquent par conséquent des réponses structurelles de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience accrue par la société civile et par les partenaires de la Région (collectivités, entreprises, associations...). Il s'agira de sortir collectivement d'une "forme de déni" afin de prendre la pleine mesure des contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. La donne a radicalement changé.

Au vu de ces enjeux, le CESER entend produire, à l'automne 2023, une contribution relative au futur PPI.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

AXE 1 : ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le compte administratif 2022 illustre les moyens importants déployés au service du développement économique, du fait du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional). L'année 2022 a été exceptionnelle avec des dépenses d'investissement qui progressent de 6 M€ par rapport à 2021, pour passer de 57 à 63 M€.

L'année 2022 est également marquée par l'avènement du fonds d'investissement "BFC Participations" doté d'un capital initial de 3,5 M€. Ce fonds a vocation à prendre des participations dans des entreprises agroalimentaires et secteurs liés, en co-investissement, dans l'objectif de maintenir les centres de décisions en Bourgogne-Franche-Comté en cas de transmission notamment. Dans son avis du 18 octobre 2022, le CESER saluait "l'initiative de création d'un fonds d'investissement en faveur des entreprises des filières agroalimentaires. Elle répond à une demande très forte des acteurs du secteur, depuis de nombreuses années. Comme il est rappelé dans le cadre stratégique de ce rapport, elle est également cohérente avec les préconisations formulées dans le rapport d'autosaisine du CESER "Gouvernance des entreprises : comment garder la main régionalement ?" adopté en octobre 2020."

Le CESER souhaite rappeler la préconisation faite dans l'avis du 18 octobre 2022 : "Ce type de dispositif pourrait néanmoins être dupliqué, à l'avenir, pour d'autres filières stratégiques." En effet, si toutes les participations sont faites avec pertinence, les volets financiers deviendront progressivement de plus en plus importants pour créer d'autres fonds.

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI et TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

La préfiguration de France Travail est évoquée, sans donner plus de détails sur la place que la Région devra trouver dans ce nouveau schéma de gouvernance et dans la négociation d'un nouveau conventionnement après la fin du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Au vu de l'importance que représente la poursuite du financement de la formation professionnelle, en particulier dans le contexte actuel de mutations et de transformation des métiers, le CESER suivra attentivement les annonces qui seront faites sur la façon dont la Région pourra poursuivre son action après la fin du PRIC. Le CESER souhaite pouvoir se prononcer sur ce dossier avant la fin 2023.

ÉDUCATION

Le compte administratif 2022 fait explicitement référence au côté inéluctable de la réflexion que la Région doit mener sur la rationalisation des lycées. La baisse démographique et l'inflation actuelle justifient pleinement que la Région procède à des réajustements au sein des établissements dont elle a la responsabilité. Pour autant, conformément à son avis sur

le BP 2023, le CESER rappelle le rôle majeur des lycées en matière d'aménagement du territoire, d'attractivité et d'égalité des chances et il demande que son avis soit entendu pour toute réflexion sur la révision de la carte des lycées.

Dans le prolongement de sa remarque déjà faite lors de l'examen du compte administratif 2021 sur les dépenses d'investissement pour l'enseignement supérieur, le CESER souhaiterait que certains financements soient mieux explicités. Il serait par exemple intéressant de savoir à quoi ont servi les 15 000 euros de dotation de fonctionnement octroyés à chacun des Campus des Métiers et des Qualifications sous le programme "Études - Communication - Séminaires". En effet, à l'occasion de son travail récent sur l'information des jeunes sur les métiers et les formations, le CESER a constaté que la "référence faite aux Campus des Métiers est restée très discrète et les questions posées sur leur contribution à l'information métiers et formation sont restées sans réponse". Le compte administratif 2022 aurait pu être l'occasion de fournir plus d'éléments sur les actions d'information mises en place au sein de ces dispositifs.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE

En matière de mobilité internationale, le CESER constate un taux de réalisation moindre par rapport aux autres programmes. Tout en étant conscient que de nombreux jeunes ont pu abandonner leur projet à l'étranger en raison de la crise sanitaire, puis de la crise inflationniste, le CESER incite la Région à communiquer plus largement sur les aides à la mobilité internationale auprès des bénéficiaires potentiels.

AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le CESER relève les conséquences positives pour leurs locataires, en matière de qualité du cadre de vie, des actions de rénovation énergétique réalisées en 2022 en direction de 2 800 logements sociaux.

FORÊT-BOIS

Le CESER souscrit totalement aux propos qui indiquent que "La construction bois est aujourd'hui un secteur très dynamique notamment dans l'habitat individuel. Il reste moins présent dans la construction publique ou privée à usage tertiaire. C'est toutefois dans le patrimoine des collectivités que son développement permet d'obtenir la plus grande plus-value. Si le bois est d'origine locale, il permet comme dans tout circuit "court" de conserver une part importante de la plus-value économique dans le territoire et permet de consolider la filière forêt-bois régionale. L'utilisation du bois présente en outre dans la mesure où certaines pratiques de mise en œuvre sont respectées notamment en matière de performance énergétique de favoriser un bilan carbone associant efficacité et puits carbone. Enfin, la valorisation du matériau bois d'origine locale constitue un support de qualité pour des actions de sensibilisation à l'ensemble des enjeux d'une bonne intégration de l'enjeu forêt-bois dans les stratégies de développement local." (cf. page 106 du rapport du compte administratif 2022).

Il est cependant particulièrement dommage que la filière forêt-bois n'ait pas été épargnée par les abrogations de règlements d'intervention intervenues en janvier 2023, tout particulièrement en ce qui concerne l'abrogation complète du règlement de "Soutien à la construction publique en bois local". Il y a là une contradiction que le CESER souhaite souligner.

AXE 3 : FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le CESER considère que la Région doit davantage travailler avec ses voisins pour fédérer de grands projets qui seront structurants pour la Bourgogne-Franche-Comté. À ce titre, il renvoie à ses préconisations faites dans ses récents travaux (Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines. Avis sur le projet de loi 3D "Regards croisés du CESER Bourgogne-Franche-Comté". Prendre la mesure de la proximité de la Suisse. Une question régionale).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Julien Bernard, au nom de la CGT

La CGT souhaite attirer l'attention sur un point particulier de ce compte administratif.

Notre région a un taux de poursuite dans les études supérieures parmi les plus faibles en France. Ce seul constat devrait nous alerter sur le fait qu'il est indispensable de conserver des lycées sur nos territoires, en particulier ruraux, parce que ceux-ci en sont des éléments structurants et parce que leur disparition entraînerait un éloignement encore plus grand des lieux d'études pour nos jeunes. La démographie permet de prédire de manière précise les évolutions en termes de dimensionnement des lycées. Cependant, il n'y a aucun caractère inéluctable, juste des choix politiques à faire et à assumer. La fermeture n'est parfois pas la seule voie possible et l'intelligence collective peut permettre de trouver des solutions pour maintenir la présence d'un lycée sur un territoire. Encore faudrait-il que ces évolutions ne soient pas divulguées via la presse locale mais partagées bien en amont. La CGT sera attentive à ce que les décisions prises le soient en concertation avec l'ensemble des acteurs : élus des collectivités territoriales, équipes éducatives des lycées concernés et parents d'élève, ainsi qu'avec le CESER qui peut prendre toute sa place dans ce débat.

Avec cette réserve, la CGT votera l'avis présenté.



Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les ressources réelles (hors emprunt) diminuent de 11,9 M€.
- Les dépenses réelles augmentent de 20,8 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2022 de 5,1 M€.
- L'emprunt d'équilibre augmente de 27,6 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2023 relative à l'emprunt de 287,4 à 315,0 M€.
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 132,4 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) augmentent de 4,5 M€.

Avis du CESER

Le BS 2023 est d'une faible ampleur, en volume (- 11,9 M€ de recettes et + 20,8 M€ de dépenses). Dans un contexte d'incertitudes (TVA) et de contraction des marges de manœuvre, la Région poursuit ses investissements sur deux principaux champs de compétence (lycées, TER).

Préconisation relative à la TVA sociale

Le CESER met régulièrement en avant les multiples incertitudes qui jalonnent les prévisions budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses. Le budget supplémentaire 2023 est assez illustratif à ce titre compte tenu notamment des éléments suivants :

- En ressources, la Région revoit à la baisse sa prévision de recettes de TVA (- 4,7 M€) afin de tenir compte de l'atterrissage définitif 2022 moins favorable que prévu. Dans son avis relatif au BP 2023, le CESER indique que "la Région a calé la recette de TVA sur les prévisions de la loi de finances 2023 qui misent sur une progression de 5% du produit de TVA, en soulignant que ce produit pourrait s'avérer moindre. En matière de recettes, la situation demeure fragile puisque les ressources de la Région sont de plus en plus dépendantes de l'activité économique (recettes de flux en bonne partie liées à la TVA), avec les inconvénients attachés en cas de retournement de conjoncture."
- En dépenses, la Région doit procéder à un reversement de fiscalité sur la TVA (3,6 M€), du fait d'un trop perçu qui n'a pas pu être régularisé en 2022 (notification trop tardive de la DRFIP reçue en mai 2023). Cette régularisation impacte par conséquent l'exercice budgétaire 2023.

Afin d'encourager la qualité de la production locale et de regagner des marges de manœuvre en matière de recettes, le CESER préconise à la Région Bourgogne-Franche-Comté de porter la proposition suivante à Régions de France : augmenter le taux de TVA sur les produits importés de l'extra-communautaire afin de soutenir la consommation des produits nationaux face à la distorsion des normes de fabrication ou sociales des produits importés. Cette "TVA sociale" pourrait également rétablir notre compétitivité et favoriser les embauches et les investissements des entreprises ayant, plus que d'autres, recours au travail.

Des investissements qui préfigurent les enjeux du prochain plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Du fait de l'inconnue majeure liée aux dépenses énergétiques des TER (cf. le rapport 4-4 de l'exécutif relatif à la renégociation de la convention TER), la Région poursuit sa politique d'investissement principalement sur les lycées (travaux), les transports (TER) et l'action économique (dotation jeunes agriculteurs). Il est à noter que les nouveaux investissements

en faveur des lycées et des transports préfigurent les enjeux du prochain plan pluriannuel d'investissement (PPI), notamment du fait des besoins d'investissement liés à la transition énergétique :

- Pour les lycées, le BS 2023 prévoit une inscription de 23,3 M€ supplémentaires afin de procéder à des grosses réparations et pour financer des travaux. Il est à noter le volume des moyens engagés puisqu'une enveloppe de 19 M€ est prévue pour réaliser des travaux dans trois lycées "uniquement" (pour mémoire, la Région compte 204 lycées dont 129 publics et 75 privés).
- Pour les transports, le BS 2023 prévoit de nouvelles dépenses qui concernent essentiellement les TER. Dans l'optique du prochain PPI, l'opération relative à la station de distribution d'Auxerre (construction et le raccordement hydrogène) donne une idée des enjeux et des moyens supplémentaires que la Région devra dégager pour décarboner les transports ferroviaires, comme cela est prévu dans la feuille de route régionale "transition énergétique" 2022-2024.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

AXE 1 : ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le CESER relève une inscription complémentaire de 0,5 M€ de CPF, pour reconstituer le budget d'aides à l'emploi destinées aux artisans boulangers, charcutiers, traiteurs, qui font face à de fortes difficultés dans un contexte de hausse des prix de l'énergie.

AGRICULTURE et FEADER

Le CESER note favorablement l'inscription d'un montant de 1 M€ en AP et CPI, pour permettre le financement de dossiers inférieurs à 5 000 € sur lesquels la Région se substituera au FEADER. Cette initiative peut servir d'exemple en d'autres circonstances, pour des dossiers d'un montant modeste.

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI et TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Le CESER constate la forte baisse des entrées en formation qualifiante, entraînant une annulation de 2,9 M€ sur le programme qualifiant 2021 et 4,2 M€ sur le programme 2022. Il a bien pris note des explications fournies par la Région : des formations sont annulées principalement du fait d'un positionnement en formation insuffisant pour permettre l'ouverture sans risque financier pour l'organisme de formation. D'autres raisons sont invoquées :

- Une incitation plus forte au retour à l'activité des publics proches de l'emploi, dans les métiers en tension plus nombreux qu'avant la crise et amplifiés pour certains secteurs historiquement en manque d'attractivité (Tourisme-Hôtellerie-Restauration, services aux personnes et BTP), au détriment de l'adaptation/l'acquisition de compétences complémentaires.
- Une baisse du chômage liée à la reprise d'activité post crise, renforcée par la mise en œuvre de nombreux plans de relance en 2021.
- Un public en recherche d'emploi plus éloigné de l'accès à la qualification, ce qui nécessite de déployer des dispositifs spécifiques en amont des formations qualifiantes.

Le CESER suivra attentivement les tendances à venir dans ce domaine et les conséquences sur la future politique de financement de la formation professionnelle par la Région, avec la fin du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) et l'élaboration du prochain Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

LYCÉES

Le CESER salue l'engagement de la Région pour l'augmentation du budget du "Programme pluriannuel d'investissement" dédié au financement de trois opérations, dont deux répondant aux objectifs fixés par la Feuille de route régionale de la transition énergétique 2022-2024 en matière de rénovation des bâtiments des lycées (couverture des travaux du lycée Parriat de Montceau-les-Mines, création d'une chaufferie biomasse au lycée Lumière de Luxeuil et participation financière à la création de la chaufferie de Toucy).

AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Le BS 2023 traduit un effort d'investissement en matière de transport ferroviaire. À ce titre, le CESER :

- Apprécie l'augmentation de 1,8 M€ en AP et en CPI dédié au financement de travaux sur la ligne Paray-le-Monial/Gilly répondant aux besoins urgents de cette ligne ainsi qu'aux attentes exprimées par les élus locaux et les usagers.
- Note l'inscription de plus de 8 M€ d'AP et d'environ 1,7 M€ de CPI en 2023, au titre des travaux d'accessibilité des gares de Mâcon et de Chalon-sur-Saône.
- Remarque également les 5,9 M€ d'AP et les 2,9 M€ de CPI inscrits au titre du changement d'organes majeurs, matériels importants pour le bon fonctionnement des trains.
- Reste attentif quant à l'avancée et la réalisation des travaux d'installations de maintenance adaptées pour les 24 rames Régiolis-6 caisses, prévus entre 2023 et 2026.

AXE 3 : FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE

CULTURE, SPORT, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

Conformément à ses recommandations itératives, le CESER constate avec satisfaction que les secteurs qui ne relèvent pas des compétences obligatoires de la Région (culture, sport, vie associative...) ne sont pas considérés comme des variables d'ajustement.

Il émet néanmoins des réserves sur les sujets suivants :

- Le maintien du report des investissements relatifs à la vie associative et à la jeunesse, et la crainte de l'installation d'un "effet cliquet" les concernant.
- Le niveau insuffisant de l'aide à l'emploi associatif et son absence d'évolution vers un soutien pluriannuel.
- Le maintien de l'abrogation des règlements d'intervention intervenue en janvier 2023 en ce qui concerne la culture, le sport et le patrimoine.

EUROPE

Le CESER formule des inquiétudes sur la baisse d'utilisation des projets Interreg France-Suisse (- 3,6 M€ de CPI et - 2,9 M€ de CPF). Si la tendance se poursuit, les crédits Interreg pourraient être redéployés sur d'autres frontières. La Région serait alors fortement pénalisée. Si le message politique n'est pas assez affirmé en matière de coopération franco-suisse, les projets concrets ne se montent pas nécessairement.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 9 contre, 4 abstentions.

Déclarations

Franck Ayache, au nom de la CFTC

Monsieur le 1^{er} vice-président,

Notre région perd des habitants, cela traduit la confiance en l'avenir des Français.

Nous avons écouté votre constat, soit nous accompagnons le déclin, soit nous avons une attitude volontaire.

Vous nous dites réfléchir à un plan d'action sans nous donner ni quel sera ce plan, ni de date de mise en œuvre.

Pour ce qui est du CA 2022 et du BS 2023, les annulations d'AP en 2022 sont de 72,8M€, il faut savoir que la somme des annulations d'AP entre 2007 et 2021 représente 30,5M€. Ce qui fait que les annulations d'AP de 2022 sont 2,4 fois supérieures à la somme des annulations des 15 dernières années.

Il en est de même pour les annulations d'AP et AE en 2022 pour 87,5M€ qui sont supérieures à la somme des annulations des 15 dernières années à 81, 27 M€.

Malgré l'importance de ces annulations sans précédent, l'endettement de la Région BFC va augmenter pour la 3^e année consécutive d'environ 200 M€ avec des taux d'intérêt qui ne sont plus négligeables. Pour illustrer mon propos, la dette devrait progresser de plus de 65% entre 2020 et 2023, alors que les taux d'intérêt ont plus que triplé.

Avec une recette de TVA moins dynamique (la variation de 1% de la recette de TVA représente 7 M€ de plus ou de moins en recette), avec la hausse importante de l'intérêt de la dette (qui passe de 14 à 38 M€ en un an, soit plus de 3 points de TVA), pouvez-vous nous faire un point sur l'actualisation de l'épargne brute, de l'épargne nette et sur la capacité de désendettement pour 2023 et 2024 ?

Je vous remercie.

Guy Zima, au nom de la CGT

L'avis relève les difficultés et risques pour les Régions à tenir leurs finances dans le contexte d'inflation que nous connaissons. Il souligne les difficultés à venir, face au mur d'investissements et la contrainte des ressources et leur non maîtrise par la Région. De là, la préconisation de "TVA sociale" nous est présentée comme potentielle ressource, comme permettant de regagner des marges de manoeuvre.

À ce stade de définition, de réflexion, il nous semble très prématuré de passer de rien dans un monde de libre échange, de mise en concurrence des continents, pays et populations, à une "taxe" qui impacterait favorablement les finances locales.

Si nous partageons et alertons de longue date qu'effectivement des pays produisent hors de nos normes sociales et environnementales et que des équilibres doivent être trouvés, il serait aussi surtout utile de réindustrialiser notre pays, de relocaliser certaines productions et être conscient qu'une affectation locale de cette taxe est improbable.

Attention aussi à ne pas oublier que ce sont les consommateurs qui payent les taxes et qui ont payé en tant que salariés, par le chômage, la désindustrialisation liée à la mondialisation. De plus le terme "sociale" évoque aussi dans certains cerveaux féconds, le financement par l'impôt de notre modèle social, chose que nous ne partageons pas, loin s'en faut.

Nous pensons donc que la préconisation n'est pas suffisamment mature, partagée et définie à date, pour devenir celle du CESER BFC. En conséquence la CGT s'opposera à l'avis présenté.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Je serais tentée d'intervenir sur différents points soulevés par l'avis qui vient d'être présenté : baisse de l'utilisation des crédits Interreg, coopération interrégionale, augmentation des annulations d'entrée en formation qualifiante, alors que, plus que dans d'autres régions, les jeunes de BFC, privilégient l'insertion professionnelle sur des emplois faiblement qualifiés à l'entrée en formation professionnelle qualifiante.

Mais finalement je ne m'exprimerai que sur deux points qui ont en commun la difficulté à faire reconnaître dans le champ de l'ESR, les projets relevant des Sciences humaines et sociales (SHS).

1- Il est fait référence à la révision du calendrier pour la construction de la grande bibliothèque, projet porté par Grand Besançon Métropole (GBM).

Ce projet intègre le déménagement de la Bibliothèque universitaire (BU) de Lettres et SHS.

L'actuelle BU de Lettres et SHS fait l'objet d'une alerte sévère depuis plus de 20 ans : planchers inadaptés au poids des ouvrages, escaliers inadaptés à une évacuation d'urgence.

Depuis plusieurs CPER, ce déménagement sert de variable d'ajustement. En aucun cas, il ne peut être ni remis en question ni reporté.

2- Comme nous le verrons dans quelques instants, l'annulation de programmes intègre l'annulation du projet immobilier Maison universitaire de l'éducation (MUE). Même si cette annulation est sans répercussion sur le budget supplémentaire, je souhaite m'attarder quelques instants sur ce point. Je voudrais non pas remettre cette décision en question, mais préciser que derrière ce qui peut apparaître comme une banale opération comptable, il y a là remise en question d'un projet ambitieux initié par le Recteur Chanet, alors Recteur de la Région académique BFC.

Le projet MUE est avant tout un projet scientifique cité en référence par le CESER pour appuyer une de ses préconisations formulées dans sa contribution à l'élaboration du Sraddet (2018) : "Faire de la formation tout au long de la vie un puissant levier de l'attractivité de la BFC : la Bourgogne-Franche-Comté, territoire apprenant". Le CESER soulignait alors tout l'intérêt de ce projet de réseau d'acteurs fédérant leurs compétences pour la professionnalisation de l'éducation, la transmission du savoir ne se limitant pas aux seuls métiers de l'Éducation nationale".

Aujourd'hui, est engagée la structuration de la recherche pour l'éducation, dans une approche pluridisciplinaire liant chercheurs et praticiens de l'éducation et de la formation. Elle est renforcée par la labellisation Doubs Territoire Numérique Éducatif (TNE) et la reconnaissance du Projet Next (expérimentation pour transformer les apprentissages). Une attention particulière doit être portée à l'évolution du projet scientifique MUE qui devrait trouver toute sa place dans la priorité numérique éducatif affichée dans le rapport d'activité de la Région.

Enfin, l'abandon du volet immobilier MUE interroge sur l'égalité de traitement des projets immobiliers à ce moment où des choix s'imposent, tout comme l'attribution de bourses à des étudiants intégrant Sciences Po. (cf. rapport budget supplémentaire) interroge sur l'égalité de traitement des étudiants.



Avis sur le rapport 1-9 de l'Exécutif régional
**Adoption de l'avenant n°1 du CPER BFC 2021-2027
relatif au volet Enseignement supérieur**

Rapporteuse : Françoise Bévalot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Cet avenant porte sur la modification de la programmation des travaux et des calendriers pour certaines opérations au sein du projet Eco-campus, sans modification de la somme globale de crédits CPER alloués.

Le projet Eco-Campus est une des opérations phares du CPER 2021-2027. Il vise la transformation et la modernisation des installations d'enseignement supérieur et de recherche dans le Nord Franche-Comté. Il s'articule autour de la construction du bâtiment Énergie qui formalise la spécialisation universitaire du site belfortain dans le domaine de l'énergie.

La modification est due aux récentes évolutions du coût des travaux liées notamment à l'inflation et à la crise énergétique ainsi qu'à la modification du programme de travaux pour intégrer la filière hydrogène au programme initial.

Par ailleurs, une opération inscrite au CPER BFC 2021-2027 concernait le financement des études préalables à la construction d'une Maison Universitaire de l'Éducation (MUE) à Besançon. Comme cette opération ne sera finalement pas concrétisée, il est proposé de supprimer cette ligne. Le seul financement prévu au CPER émergeait au titre de Grand Besançon Métropole pour 1M€ qui propose de redéployer ces crédits sur la ligne "Bâtiments Bouloie Besançon" dédiée à la rénovation de logements universitaires sur le campus de la Bouloie.

Avis du CESER

Le CESER prend acte de la modification de la programmation des travaux et des calendriers de certaines opérations au sein du projet Eco-campus, sans modification de la somme globale de crédits CPER alloués. Ce projet reste majeur et structurant pour la formation et la recherche dans le domaine de l'énergie sur le territoire du Nord Franche-Comté.

Le redéploiement des financements initialement dédiés au volet immobilier de la Maison Universitaire de l'Éducation (MUE) va dans le sens d'une recommandation récurrente du CESER de porter attention à la nécessaire amélioration des conditions de vie des étudiants.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité

Déclarations

Dominique Gallet, au nom de la CGT

Concernant l'abandon de la concrétisation du projet de Maison universitaire de l'éducation (MUE) à Besançon lancé en 2017, nous approuvons totalement le redéploiement des financements, initialement affectés au volet immobilier et maintenant dégagés, vers des opérations de rénovation de logements universitaires. Ceci va dans le sens des préconisations formulées depuis longtemps au CESER pour répondre à un besoin avéré et récurrent d'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Les débats dans la commission ont permis de réaffirmer l'intérêt que constitue le volet scientifique de la MUE. Il doit permettre de fédérer chercheurs et acteurs de l'éducation autour des questions de la professionnalisation et de la transmission pour ouvrir l'école aux lieux de production des savoirs, largement donc au-delà des seuls métiers de l'Éducation nationale. Ces questions sont d'actualité et demandent à être travaillées en profondeur.

Abandonner le volet immobilier ne doit pas signifier abandonner le projet scientifique.

Avec cette affirmation, la CGT votera l'avis.

Nadhem Ben Rahma, au nom de la FAGE

Les fédérations étudiantes de BFC saluent les efforts consentis par la Région, l'État et le CROUS pour rénover les logements universitaires sur les campus. J'ai moi-même pu être témoin de l'impact sur la qualité des conditions de vie étudiante que de telles réhabilitations peuvent amener, ayant assisté vendredi dernier à l'inauguration de la résidence Mansart à Dijon. Inauguration au cours de laquelle les représentantes de l'État, la Région, le CNOUS, et le CROUS ont toutes affirmé leurs volontés de continuer à travailler à l'amélioration des conditions de vie et d'études sur notre territoire.

C'est dans cette logique que nous souhaitons cependant aujourd'hui alerter l'assemblée sur une situation inquiétante pour la rentrée 2023, suite aux annonces du gouvernement et du CNOUS d'augmenter la CVEC (contribution vie étudiante et de campus) qui passera de 90 à 100 €, et plus récemment d'augmenter les charges locatives des logements CROUS à hauteur de 3,5 % du fait de l'inflation.

Partout en BFC la voix des étudiants est unanime et s'oppose fermement à cette dernière décision : pallier les failles budgétaires que subissent les CROUS en augmentant les frais de logement d'étudiants, souvent boursiers, souvent précaires, est inacceptable.

L'accès à un logement abordable est un enjeu majeur pour les étudiants, qui doivent souvent jongler avec des ressources financières limitées. Et pour bon nombre de jeunes, les résidences CROUS sont le seul moyen de venir étudier dans notre région, et notamment à Dijon et Besançon. Les résidences CROUS ont pour mission d'offrir un cadre de vie accessible et accueillant pour les étudiants, mais l'augmentation des charges compromet cet objectif. De nombreux jeunes se retrouvent contraints de faire face à des difficultés financières accrues, compromettant ainsi leur bien-être et leur capacité à se concentrer sur leurs études.

Depuis 2022, les étudiants ont été particulièrement impactés par une inflation croissante, sur des dépenses essentielles, que ce soit l'alimentation, la santé et encore aujourd'hui le logement. La précarité étudiante mise en lumière par la crise sanitaire n'a pas disparu avec elle, elle est toujours grandissante, en témoigne l'évolution toujours croissante du nombre de bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires sur nos campus.

La FAGE et son réseau se sont toujours opposés, et maintiennent leur opposition face à une hausse croissante des frais de vie des étudiants. Ce que nous appelons de nos vœux, c'est un investissement dans les parcs locatifs des CROUS, qui je le rappelle sont saturés, afin de permettre aux jeunes de faire face à une inflation grandissante sans les précariser davantage.

Merci de votre attention.



Rapporteuse : Martine Esther PETIT

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les CPIER¹ Fleuves permettent d'accompagner de manière concertée et coordonnée la réalisation de projets nécessitant une prise en compte de la relation de cause à effet dans la relation amont/aval (ex. inondations, pollutions, milieux naturels) et les spécificités territoriales inféodées à ces espaces (relations économiques de bassin de vie, culturelles et historiques).

Un protocole d'accord sur le CPIER Rhône-Saône 2021-2027 a été délibéré en assemblée plénière régionale le 5 février 2021, le CESER ayant rendu son avis lors de sa séance plénière du 2 février.

Avis du CESER

Il a bien été noté que sur les 8 M€ de financements de la Région BFC au CPIER, 4 100 000 € concernent la participation au volet "Transport fluvial de marchandises". Le CESER souhaite mettre l'accent sur la nécessité d'accentuer tout ce qui concerne le transport fluvial de marchandises. En effet, l'utilisation de la voie d'eau va dans le sens de la transition écologique.

Le CESER souhaite aussi insister sur la problématique des rejets industriels polluants dans la Saône. Le CESER espère que les interventions prévues dans le volet "Biodiversité et eau" permettront de lutter plus efficacement contre ces rejets industriels afin de préserver la qualité de l'eau et la vie aquatique.

Enfin, toujours concernant le transport fluvial, le CESER a bien pris note du premier axe de ce CPIER : "Développer le transport fluvial et sa mutation : cohérence et efficacité des aménagements le long de l'axe, amplifier le transport fluvial, améliorer sa **compétitivité économique** et ses **performances environnementales**".

Cela amène plusieurs réflexions.

D'abord, le CESER s'interroge sur l'objectif de "compétitivité économique" mis en avant dans ce CPIER comparé aux impacts inévitables du changement climatique sur les canaux et leur activité. Il y a là, peut-être, comme un paradoxe, d'affirmer pouvoir atteindre tous ces objectifs compte tenu des éléments connus sur le changement climatique. Ainsi, si la question des inondations est bien présente dans ce CPIER, la question des étiages en période de forte raréfaction de la ressource en eau semble absente. Or, on sait que les infrastructures fluviales de notre région sont très sensibles à ce sujet. Le CESER s'interroge donc : comment les acteurs impliqués dans ce CPIER comptent-ils concilier performance économique du transport fluvial et maintien du fonctionnement de toutes les infrastructures de navigation même en période de sécheresse ? Dans le contexte actuel, l'ambition affichée manque de crédibilité.

Ensuite, le CESER s'interroge sur un autre point : dans quelle mesure peut-on, pour la Bourgogne-Franche-Comté, parler de "compétitivité économique" des infrastructures portuaires de marchandises (ex : Pagny, Chalon-sur-Saône, Mâcon) qui constituent plutôt un petit réseau de tête de bassin comparé aux grands ports du pays ? Pour le CESER, le transport fluvial doit être adapté aux conditions locales (ex : acteurs économiques utilisateurs des infrastructures, réseau rail-route insuffisamment développé et types de produits transportés). Il doit aussi appeler à des investissements, tout particulièrement publics, en rapport avec l'activité économique réelle actuelle et celle projetée pour le futur à moyen terme, en prenant nécessairement en compte dès aujourd'hui les impacts du changement climatique sur cette activité.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Contrat de plan interrégional État-Région.



Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
Point d'avancement de la renégociation de la convention TER

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Pour rappel, par délibération des 25 et 26 janvier 2023, l'assemblée régionale a décidé de sursoir au vote effectué un an plus tôt (AP de janvier 2022) visant à concentrer l'ouverture à la concurrence du réseau TER BFC au 1^{er} janvier 2026.

Cette décision a été justifiée par le fait que les conditions techniques indispensables à la correcte mise en œuvre du processus d'ouverture à la concurrence n'auraient pas été réunies dans les temps. La filialisation tardive de l'atelier de maintenance N3 ainsi que le programme de maintenance décrit ci-dessus constituent à eux seuls des contraintes d'exploitation qui ont acculé par le fait la Région à devoir repenser la stratégie d'ouverture à la concurrence du réseau TER mais également le conventionnement avec l'exploitant historique.

En effet, le terme de la convention actuelle TER étant le 31 décembre 2025, la Région a souhaité invoquer le motif d'intérêt général afin de résilier d'un commun accord la convention TER 2018-2025, résiliation qui, réglementairement, ne pouvait pas intervenir au-delà du 25 décembre 2023, date butoir pour un reconventionnement avec l'exploitant historique. Les bases de cette renégociation reposent sur une durée de convention allant de 10 ans avec une sortie progressive des lots du réseau TER tout au long de la future convention.

Aussi, est-il possible d'envisager d'ici la prochaine assemblée régionale programmée au dernier trimestre 2023 le reconventionnement effectif avec l'exploitant historique et prévoir par le fait le lancement de l'ouverture à la concurrence du lot détachable pressenti, objet en parallèle d'un rapport à l'assemblée du 30 juin 2023.

Avis du CESER

Observations générales

Le CESER remercie la Région pour la **clarté des informations transmises** à travers ce rapport qui permet par ailleurs d'avoir une vision à long terme sur ce sujet important.

Remarques

D'un point de vue financier, deux points interpellent le CESER :

- Cette renégociation amènerait à une **baisse de 30 M€ par an de la contribution TER** de la Région, autrement dit, à une baisse directement appliquée sur les charges : le CESER se questionne alors sur la faisabilité d'un tel gain en productivité à iso-service, sans qu'il y ait de conséquences négatives visibles sur le terrain. Le CESER regrette que l'augmentation de l'offre à terme n'ait pas été un facteur plus déterminant.

- La **facturation de la charge énergie** est basée sur le coût réel d'approvisionnement, auquel s'ajoutent les frais de structure de cette filiale de la SNCF, laquelle ajoute une marge de +5%. Cette marge est présentée par la SNCF comme étant des frais de gestion applicables à l'ensemble et de manière identique auprès de toutes les Régions mais ces frais pourraient être déjà inclus dans le coût réel d'achat d'énergie et interrogent sur la transparence affichée sur ce poste de dépense qui est plus que décisif.

De plus, le CESER note que le **dispositif incitatif appliqué en matière de qualité de service** permettra à la Région d'affecter une pénalité financière à la SNCF pouvant aller jusqu'à 6 M€ par an en cas d'irrégularités. En effet, la SNCF serait objectivée dans cette nouvelle convention à tenir une régularité de service à hauteur de 97,5%. Le CESER s'interroge sur les irrégularités de services prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

Le CESER restera vigilant sur la soutenabilité de réaliser à la fois une productivité et une amélioration de la qualité de service, avec une volonté d'augmenter la fréquentation de manière significative.

En effet, le CESER attire l'attention sur **l'ambition d'augmenter la fréquentation** au regard de la disponibilité des matériels. Cette ambition peut être contreproductive si la Région n'investit pas rapidement dans l'acquisition de nouveaux matériels (ex. : notamment les rames à 2 niveaux) ou le maintien à niveau du matériel actuel en passe d'être réformé.

Enfin, **l'approche du "tout connecté"** dans la gestion de l'information et de la billettique en matière de transport est à mettre au regard de la nécessité d'être dans une démarche de sobriété mais également de l'incapacité pour certains ménages de disposer des appareils nécessaires pour y accéder.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 31 contre, 7 abstentions.

Déclarations

Sandrine Carrette et Christelle Faivre, au nom du collège 2

Le 27 janvier 2022, lors de la réunion plénière du Conseil régional, l'exécutif régional (PS) avec le soutien d'EELV et de LREM, avait voté l'ouverture à la concurrence totale des 17 lignes du réseau TER Bourgogne-Franche-Comté. Nos organisations syndicales n'ont eu de cesse d'interpeller les élus pour alerter sur la nocivité de ce projet sur le service public ferroviaire régional et les conséquences néfastes qu'il engendrerait pour les usagers. Portant la revendication d'une renégociation longue de 10 ans avec l'opérateur historique qu'est la SNCF et sans ouverture à la concurrence, nous avons alors reçu une fin de non-recevoir de l'exécutif régional qui avait alors balayé nos légitimes revendications, se cachant derrière le droit européen en prétextant l'impossibilité de réaliser cette renégociation.

Finalement, en janvier 2023, la présidente du Conseil régional, soumettait au vote un rapport préconisant une renégociation d'une convention avec la SNCF, preuve en est que nos organisations avaient raison et que cette possibilité aurait pu être réalisée dès janvier 2022.

Aujourd'hui, l'exécutif régional présente un rapport sur l'avancement de cette renégociation qui devrait remplacer la convention actuelle par une convention de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 (avec effet rétroactif). Si nous prenons acte de ce premier recul, fruit de la mobilisation des cheminots, des usagers et d'élus, nous restons fermement opposés au contenu de celle-ci et à la volonté du Conseil régional d'entamer le processus d'ouverture à la concurrence. En effet, l'exécutif régional souhaite acter l'ouverture d'un premier lot dès le 12 décembre 2026 comprenant les lignes de l'ouest (Nivernais et Saône-et-Loire) bourguignon ainsi que les péri-urbains Dijon-Chalon-Mâcon.

Un autre lot devrait être envisagé en 2030, puis les 2 derniers lots en 2033, sans pour le moment en connaître officiellement les contours. À noter qu'un lot spécifique "système de distribution" serait quant à lui prévu pour 2029.

À terme, c'est donc bien l'ouverture totale à la concurrence que s'est fixé comme objectif l'exécutif régional !

POUR NOS ORGANISATIONS SYNDICALES, C'EST TOUJOURS NON À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE !

Alors que les principaux indicateurs de qualité de services du TER BFC sont au vert, rien ne force le Conseil régional à entamer ce processus. Nous revendiquons toujours une renégociation pour 10 ans avec SNCF Voyageurs sans ouverture à la concurrence.

L'ouverture du réseau à des opérateurs privés qui ne chercheront que des lots faciles à exploiter et à forte rentabilité nous fait craindre un impact néfaste sur la qualité de service et les finances publiques une fois la totalité des coûts pris en compte.

Les usagers du TER BFC n'ont pas à payer la privatisation du service public ferroviaire !

L'allotissement du réseau ne fera pas baisser le coût des billets et ne garantira pas l'amélioration du service.

La multiplicité des acteurs va complexifier l'exploitation du réseau et ne permettra plus la mutualisation des moyens de production (personnel, matériel...) qui est aujourd'hui la clé pour faire face aux aléas.

Ce découpage mettra fin à la péréquation économique qui permet aujourd'hui une égalité de traitement pour tous les usagers du TER BFC et une accessibilité pour tous à la mobilité.

L'ouverture à la concurrence coûte plus cher aux contribuables car les autorités organisatrices doivent subventionner encore plus les nouveaux opérateurs, à l'instar des appels d'offres en PACA.

Finalement, c'est bien le service rendu aux usagers qui s'en trouvera dégradé (discontinuité des correspondances ; information aux voyageurs en situation perturbée ; prix des billets...).

Ce n'est pas en s'enfermant dans une position dogmatique d'ouverture à la concurrence que le Conseil régional BFC répondra aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels nous devons faire face.

Nos organisations défendent toujours un Groupe Public Ferroviaire intégré et acteur du progrès social permettant une accessibilité à tous et garantissant la sécurité des voyageurs.

L'intersyndicale appelle donc à un rassemblement ce 29 juin 2023 de 12h30 à 14h devant le Conseil régional BFC afin de contester cette ouverture à la concurrence néfaste pour tous.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

Ce point d'avancement était très attendu depuis l'ouverture à la concurrence totale avortée approuvée par la Région en janvier 2022 puis annulée en janvier 2023. Il a au moins l'avantage de donner les orientations en terme de mobilité ferroviaire dans la région pour les 10 ans à venir.

La stratégie financière voulu par la Région de baisser de 30 millions d'euros est louable mais le choix politique d'étoffer l'offre pour la même contribution annuelle aurait été plus dans l'air du temps au regard de l'augmentation de la fréquentation.

La FNAUT attire l'attention sur plusieurs points :

- Le maintien de toutes les lignes ferroviaires TER dans la région.
- Une tarification toujours plus attractive, en particulier pour les occasionnels et les touristes.
- Une qualité de service annoncée de 97,5 % qui semble très ambitieuse.
- L'avenir avec un billet unique pour l'usage de tous les transports en BFC.
- La prise en compte des vélos à bord ou à proximité des TER.
- Le matériel (opération mi-vie des AGC qui immobilisera la moitié du parc, l'acquisition de nouveau matériel, le maintien en service temporaire du matériel en phase de réforme).
- Et l'infrastructure. Ce dernier point est le maillon indispensable à la circulation ferroviaire, 4 lignes sont menacées en BFC : Paray-Gilly, Étang-Autun, Épinal-Lure ou la ligne des Hirondelles.

Afin de faire de cette convention, un bon outil de mobilité, la région doit mener de front plusieurs autres chantiers. La FNAUT votera pour l'avis.

Guy Zima, au nom de la CGT

Les rapports soumis par l'exécutif au CESER rentrent maintenant dans le concret et après Rail 2026 devenu 2027, nous avons la confirmation d'un choix politique de soumission au mieux, de partage ou de soutien au pire, à une politique de démantèlement des services publics assurés par des entreprises publiques.

Alors que l'actualité de l'énergie devrait nous vacciner des ambitions libérales et de la mise en concurrence, il nous est proposé d'entrer à notre tour dans cette danse mortifère.

Le projet proposé ne concerne que l'exploitation des services et exclut les sujets des gares et des infrastructures, ce qui est à souligner. Ainsi, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté confirme par écrit que l'ouverture totale prévue dans Rail 2027 se mue officiellement en ouverture partielle. Pour autant notre hostilité reste la même et notre opposition se confirme.

Sans trop aller dans la technique, le projet présenté, pose plus de problèmes à venir qu'il ne résout ceux qui existent et que nous ne nions pas. Pour autant, certaines questions se posent déjà :

- Un découpage des lignes en 4 lots semble acté. Produire un train, le faire circuler dans des conditions de sécurité, fiabilité, confort, régularité nécessitent une synergie entre tous les acteurs et métiers du ferroviaire. Comment, en cas de situation perturbée avec une désimbrication de la production telle que celle présentée, serait-il possible de mutualiser personnels et matériels ? Comment avec le découpage du lot 1 présenté, penser que des voies et installations techniques pourraient être mises à disposition en gare de Dijon notamment ?

Chaque lot devrait avoir sa réserve de moyens (humains et matériels) entraînant un surcoût évident ou pire, des renoncements/annulations au moindre aléa.

Quelle correspondance sera-t-elle assurée entre un TER d'un opérateur différent de la SNCF avec un TGV ou un TET, ou entre opérateurs TER différents ?

- Les sommes annoncées dans les rapports (30 M€, prix de l'électricité, inflateur RH) mériteraient, pour être crédibles et transparentes, d'avoir un point 0 de départ pour regarder ce qu'il en est actuellement.

- Cette vente à la découpe pose aussi avec force le problème du matériel ferroviaire, de sa maintenance, de son affectation et des pertes de possibilités de mutualisation une fois ces choix faits.

- La multiplicité des opérateurs ou des contrats engendrera des difficultés de mise en cohérence des demandes et traitements de sillons, de gestion opérationnelle des circulations notamment dans le choix des priorités entre les diverses entreprises ferroviaires.

- Les objectifs annoncés tant financiers auront une contrepartie sur les moyens humains et les organisations mises en place et seront difficilement compatibles avec les objectifs de régularité visés à 97,5% dont il sera important derrière les annonces de vérifier les clauses exonératoires avant d'en valider le principe et ses dangers.

Les salariés comme les usagers, seront impactés. Nationalement, la SNCF a décidé de répondre à tous les appels d'offres qui seront lancés par les Régions. Cependant, elle le fait via des filiales de droit privé soit d'initiative, soit en réponse à une clause d'appel d'offre. Les cheminots qui opèrent aujourd'hui dans le service public se verraient dans l'obligation d'être transférés dans une filiale ou chez un autre opérateur, et avec bien sûr une réduction de leurs droits. C'est ce que l'on appelle le dumping social et le maintien de l'ouverture à la concurrence proposé le met en place explicitement, impliquant la responsabilité de ses approbateurs. Car je le réaffirme haut et fort, affirmer que le statut est maintenu pour les personnels transférés est vide de sens car l'essentiel de la réglementation sera remis en cause par les accords d'entreprises à renégocier.

Pourtant la voie n'est pas sans issue, des Régions telles la Bretagne ou l'Occitanie, ont reporté l'échéance de l'ouverture à la concurrence. Si cela est possible ailleurs, pourquoi la Région Bourgogne-Franche-Comté s'entête-t-elle ? Les organisations syndicales proposent et demandent toujours la renégociation d'une convention longue sans ouverture, avant décembre 2023, avec la SNCF. Cela est possible légalement mais surtout nécessaire socialement et socialement pour un réel service public ferroviaire de qualité pour les usagers de Bourgogne-Franche-Comté.

Rappelons-nous que la SNCF a précisément été créée en 1937, par décret pour rationaliser le chemin de fer jusqu'alors laborieusement exploité par des compagnies privées sans cohérence, pour mutualiser, uniformiser et ainsi mieux répondre aux besoins des populations et de développements économiques des territoires.

Maintenant, il nous faut évoquer la responsabilité sociétale issue de ces rapports. Sans noircir le trait, si toutes les Régions se positionnent sur les mêmes objectifs, la SNCF telle que nous la connaissons va vivre de mauvais jours et c'est un doux euphémisme. Ce n'est pas du catastrophisme, mais pour qui connaît le modèle économique du ferroviaire français, son équilibre ne peut reposer sur les seules liaisons TGV, elles-mêmes mises en concurrence. Quel aménagement du territoire restera-t-il, lorsque l'on sait que 60% des liaisons sont déficitaires ? Notre région pourrait être victime collatérale des effets de ses propres choix. La demande de la ville de Dijon de la réouverture de la liaison directe avec Lille est sur ce sujet éclairante et dans ce cadre, il faut être logique dans sa démarche quand on appelle à signer des pétitions d'un côté et voter des textes de l'autre. Schizophrénie ordinaire du libéralisme quotidien.

Dernier point, qui reprend l'introduction, à trop segmenter nos entreprises publiques, les conséquences ne sont pas neutres comme c'est le cas d'EDF fortement endettée et obligée de mettre plus d'électricité issue de l'ARENH à disposition de ses concurrents, la privant ainsi de ces ressources financières pourtant nécessaires à son développement.

Notre responsabilité collective est historiquement grande sur ces avis et sur ces rapports et la CGT prendra la sienne. Nous considérons que les avis du CESER ne peuvent se contenter de pointer des risques et des points d'attention et qu'ils sont à ce titre, insuffisants pour répondre aux enjeux. Nous ne les validerons pas en l'état à regret, pas plus que les rapports présentés mais ceux-ci sans regrets.

Fabrice Chambelland, au nom de la CFDT

Le CESER est saisi ce jour à travers le rapport 4.4 de l'exécutif, d'un avis sur un "Point d'avancement de la renégociation de la convention TER".

Tout d'abord, la délégation CFDT se félicite de la décision de l'exécutif régional de surseoir au vote effectué en janvier 2022 à son projet rail 2026, et s'étonne que le CESER n'ait alors pas été consulté lorsque ce rapport a été présenté au Conseil régional en janvier 2023.

La position de la CFDT régionale interprofessionnelle dont nous sommes les représentants prend en compte la défense de l'intérêt général et aussi l'intérêt des salariés concernés que sont les cheminots.

Si la CFDT se félicite qu'un reconventionnement de 10 ans soit possible entre la SNCF et la Région, elle vous fait part de ses inquiétudes sur cette nouvelle contractualisation et en particulier sur la mise en œuvre des lots détachables tout au long de la période 2023/2032. Il est par exemple précisé que le détournement des lots n'engendrera pas de surcoûts, ce qui ne semble pas réaliste. Chaque société, ainsi que les services techniques du Conseil régional se dotent en pareil cas de cellules de réponse aux appels d'offres dont il serait illusoire de penser qu'elles n'engendreront pas de surcoût pour la collectivité.

La CFDT s'inquiète également de la mise en concurrence d'un lot distribution en 2029, posant la question du reclassement des salariés affectés à celle-ci mais aussi de l'accès à la billetterie pour tous.

Un effort financier annuel de 30 M€ est également négocié avec la SNCF, et dans le même temps des pénalités pouvant aller jusqu'à 6 M€ en cas de non atteinte des objectifs de qualité de service, et un engagement pluriannuel avec un taux d'évolution de 20% en cumul sur la durée de la convention hors évaluation tarifaire. Ces objectifs semblent particulièrement ambitieux sinon irréalistes. Sont-ils atteignables sans péjorer la qualité de service quand dans le même temps il est demandé à SNCF d'indexer ses dépenses hors énergie sur un indice, dépendant de la politique RH ?

Le point d'avancement de la renégociation de la convention TER n'évoque pas deux éléments particulièrement dimensionnants de l'offre, tant pour le service rendu aux voyageurs que pour la capacité de la SNCF à atteindre ses objectifs :

- Sur la stratégie d'acquisition du matériel roulant et de ses centres de maintenance, il nous semble inconcevable de demander un engagement pluriannuel de 20% de recettes supplémentaires sans avoir augmenté l'offre ou à minima la capacité d'emport. De même, l'amélioration de la qualité de service ne peut durablement être atteinte que si l'on reconsidère le parc de matériel roulant.

- Cette renégociation a lieu sur la base d'une offre égale en nombre de trains kilomètres et nombre de dessertes. La délégation CFDT peut comprendre qu'il soit difficile de modifier plusieurs paramètres d'une convention et que les budgets régionaux soient particulièrement contraints, mais elle s'étonne toutefois de cette austérité de l'offre quand d'autres régions font le choix de s'inscrire dans un réseau express métropolitain ambitieux en termes de développement de l'offre ferroviaire.

Le CESER a pointé dans son avis la baisse de 30 M€ annuels sur les charges à service égal, ses doutes sur la capacité dans ces conditions à produire une offre de qualité, le dispositif incitatif appliqué en matière de qualité de service et une approche du tout connecté sur la distribution. L'écart entre les constats réalisés par le CESER et celui de la CFDT est conséquent. Il ne permet pas en l'état à la délégation CFDT de voter ce rapport. La CFDT votera donc contre celui-ci.

Françoise Frèrebeau, au nom de l'UNSA

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs,

L'UNSA n'a cessé de rappeler son opposition à cette libéralisation qui entre dans un cadre global européen.

L'UNSA remarque que les pays qui ont déjà pris cette voie, l'Angleterre, la Suède, le Danemark reviennent en arrière car le système économique imaginé par l'Europe ne fonctionne pas.

L'Allemagne quant à elle n'a pas plus de trains depuis l'ouverture à la concurrence que la France n'en a avec la Régionalisation, certaines lignes ferment sans préavis laissant les usagers dans une situation catastrophique.

De même, en France, les entreprises similaires à la SNCF qui ont été soumises à la concurrence n'ont pas vu leurs coûts diminuer, il suffit de regarder EDF pour le vérifier.

Nous pouvons prendre comme démonstration, la libéralisation du fret ferroviaire qui amène aujourd'hui la disparition de ce dernier avec une privatisation des actifs dans deux filiales de droit privé amenant la suppression de 500 postes d'agents SNCF, et la grande braderie des contrats en cours aux entreprises privées qui jusque-là étaient en perte de vitesse mais qui vont dès à présent profiter allègrement de ce cadeau du gouvernement.

Pour l'UNSA, la concurrence est un outil pour alimenter les actionnaires privés et non pour donner un service public de qualité.

- L'allotissement du réseau ne fera pas baisser le coût des billets et ne garantira pas l'amélioration du service.
- La multiplicité des acteurs va complexifier l'exploitation du réseau et ne permettra plus la mutualisation des moyens de production (personnel ; matériel...) qui est aujourd'hui la clé pour faire face aux aléas.
- Ce découpage mettra fin à la péréquation économique qui permet aujourd'hui une égalité de traitement pour tous les usagers du TER BFC et une accessibilité pour tous à la mobilité.
- Finalement, c'est bien le service rendu aux usagers qui s'en trouvera dégradé (discontinuité des correspondances ; information aux voyageurs en situation perturbée ; voir prix des billets...).

La seconde convention TER Bourgogne-Franche-Comté qui nous est proposée au vote aujourd'hui, met toujours en place l'ouverture de la totalité du TER Bourgogne-Franche-Comté, mais cette fois-ci sur 10 ans avec SNCF.

Mais comme si cela n'était pas suffisant, on demande à l'entreprise historique SNCF une ristourne de 30M€ par an malgré tous les efforts que la société historique SNCF a produit durant la dernière convention et jusqu'à ce jour.

Cette demande d'effort conséquente nous laisse craindre une productivité sur le personnel SNCF et la disparition de nombreux guichets sur notre région.

De plus, la privatisation des TER aura pour conséquence le transfert du personnel, que ce soit dans une filiale spécifiquement créée par la SNCF ou chez un autre opérateur ferroviaire.

L'UNSA vous alerte sur le danger de ce projet :

- danger pour les salariés qui verront leur contrat de travail être modifié avec un abaissement des droits sociaux,
- danger pour les usagers qui ne verront qu'un changement d'opérateur sans aucune plus-value tant en termes de fréquence que de fiabilité,
- danger sur l'ouverture du réseau à des opérateurs privés qui ne chercheront que des lots faciles à exploiter et à forte rentabilité qui nous font craindre un impact néfaste sur la qualité de service et les finances publiques une fois la totalité des coûts prise en compte.

L'UNSA votera contre cet avis.

Olivier Brasseur-Legry, au nom de l'UDES

L'avis sur le rapport 4-5 lié par l'objet à l'avis 4-4 exprime avec clarté les préoccupations d'un sujet complexe, souligne la nécessité de porter la qualité des réponses aux usagers et le renforcement de l'offre de service. Cet avis dresse les principaux points de vigilance.

À l'appui des débats portés à la connaissance de l'exécutif en assemblée plénière, il convient d'apporter un éclairage complémentaire. Si la question de l'ouverture à la concurrence est un sujet largement débattu, il convient de porter une réflexion sur le "Comment" à savoir avec quel opérateur pouvons-nous répondre à l'amélioration des services auprès des usagers ?

Le calendrier d'ouverture à la concurrence d'un premier lot peut être rapproché d'une stratégie analogue dans d'autres régions. Le choix de l'opérateur devient alors crucial. Il existe une troisième voie entre les intérêts d'une implantation par des multinationales ou le choix de l'opérateur historique dont les statuts ont été modifiés pour permettre notamment la création de filiales.

Un autre modèle existe pour préserver le bien commun, les droits des salariés et une meilleure réponse pour les usagers. Le modèle de la Société coopérative d'intérêt collectif a pour objet la production et la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale. Plusieurs avantages permettent à ce modèle de répondre aux enjeux du transport ferroviaire notamment par le fait que la rentabilité n'est pas l'objectif premier. Une coopérative dans le cadre du SCIC peut être composée de ses salariés, des usagers et également des personnes morales y compris des entreprises associées ou des collectivités publiques. Cette proximité entre qualité du service, implication des salariés à la décision et gestion d'une entreprise préserve des effets pervers ou des biais d'une ouverture sans discernement à la concurrence. Les usagers et les salariés du train sont associés ensemble dans la gestion et les choix pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité.

La coopérative par son ancrage sur le territoire permet de mieux associer les réponses au territoire et les besoins des usagers. Le modèle de la SCIC a pour obligation d'utiliser ses excédents au service du bien commun et de la structure pour soutenir l'effort d'investissement ou le développement de l'outil de production (de 57,5% minimum à 100% selon les statuts). Le projet coopératif est une réponse éclairée sur le "comment" pour sortir par le haut de ce débat et favoriser des réponses plus adaptées pour les usagers au service notamment des lignes et dessertes libellées dans l'avis sur ce rapport.



Avis sur le rapport 4-5 de l'Exécutif régional
**Ouverture à la concurrence du réseau
du transport ferroviaire de voyageurs :
Procédure d'ouverture à la concurrence du lot n° 1**

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'objectif est de faire de l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires le symbole d'un engagement fort en faveur des usagers du transport ferroviaire de voyageurs par l'amélioration significative de la qualité de service, tant en termes de ponctualité et de fiabilité de l'offre ferroviaire que de régularité de la desserte (fréquence, nombre de trains et amplitude horaire), facteur déterminant d'attractivité et de report modal ferroviaire.

La démarche de l'ouverture à la concurrence s'accompagne d'un véritable enjeu d'ordre financier. Du fait des économies escomptées, la Région espère gagner en latitude financière lui permettant de maintenir l'intégrité de son réseau et de développer la performance du service rendu aux usagers.

Le calendrier d'ouverture à la concurrence du 1er lot est fixé au Service annuel 2027 (12 décembre 2026).

Le premier lot identifié est le lot dit "Bourgogne Ouest Nivernais" correspondant à la mise en œuvre des circulations ferroviaires majoritairement dans la Nièvre et la Saône-et-Loire, dont les matériels roulants sont rattachés pour leur maintenance à l'atelier de Nevers. Il comprend les circulations suivantes :

- Dessertes intervilles
 - Dijon - Nevers
 - Lyon - Paray-le-Monial - Nevers
- Dessertes périurbaines
 - Dijon - Chalon-sur-Saône - Mâcon
- Dessertes locales
 - Montchanin - Paray-le-Monial
 - Nevers - Cosne-sur-Loire
 - Nevers - Decize
 - Nevers - Moulins
 - Étang - Autun (ligne ferroviaire suspendue, desserte assurée par autocar)

Avis du CESER

Le CESER note que le **périmètre de desserte** choisi pour ce premier lot est loin d'être négligeable, il correspond à 23% de l'offre régionale. Néanmoins, ce choix peut répondre à la fragilisation actuelle du Sud-Ouest de la région à condition qu'une augmentation de l'offre soit envisagée à la suite de cette ouverture à la concurrence.

Un point majeur interpelle le CESER : il s'agit du **transfert du personnel** qu'engendrera cette mise en concurrence. Le CESER s'inquiète concernant l'évolution des droits actuels des salariés concernés, la durée de cette prise en compte dans le temps par le futur opérateur. Ainsi, le CESER ne peut qu'affirmer l'importance de tenir un dialogue le plus tôt possible entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, la SNCF, le futur opérateur et les organisations syndicales, afin de communiquer une information transparente et lisible aux salariés transférés.

Il est indiqué, dans le document présentant les caractéristiques des prestations que doivent assurer le délégataire, que la charge de l'organisation de la commercialisation et de la distribution sera prise dans un premier temps par la Région avec l'appui de l'exploitant historique SNCF et dans un second temps, elle fera l'objet de contrats spécifiques. De plus, l'enjeu financier justifiant notamment cette ouverture à la concurrence (économies escomptées, productivités demandées) combiné à la volonté du "tout numérique" dans la gestion du transport sur laquelle le CESER s'était exprimé¹, nous amène à nous interroger sur la pérennité du **maintien de personnel au sein des guichets des gares**.

(1) 23 janvier 2023, Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional "Budget primitif 2023 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté" (page 8).

Comme indiqué dans son avis du 13 décembre dernier portant sur le bilan d'étape vélo², le CESER réitère sa position concernant la **stratégie adoptée sur l'emport des vélos dans les trains** et son choix politique porté sur l'intermodalité train-vélo. Ce choix pourra être efficace si le territoire dispose d'un volume suffisant d'abris sécurisés et d'un accès à des moyens cyclables à proximité des gares. De plus, l'option retenue reste pour le CESER un parti pris qui pourrait s'adapter au regard d'offres différenciées (saisonnalité, fréquentation touristique...).

Vote du CESER : adopté à la majorité - 35 contre, 6 abstentions.

(2) CESER BFC, 13 décembre 2022, Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional "Bilan d'étape du développement des pistes d'actions pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté".

Déclarations

Fabrice Chambelland, au nom de la CFDT

Le CESER est saisi ce jour à travers le rapport 4.5 de l'exécutif, d'un avis sur un "Processus d'ouverture à la concurrence du lot n°1".

Tout d'abord la délégation CFDT rappelle son opposition au principe même de l'ouverture à la concurrence dans le monde ferroviaire, considérant que les équilibres économiques et les enjeux de sécurité des circulations sur une telle activité ne peuvent être atteints en l'absence de fonds publics. La recherche de rentabilité est l'objectif de toute entreprise qui répond à un appel d'offre. De gros efforts de productivité et d'économies ont été réalisés par la SNCF durant la convention 2018-2025, et le recours à l'opérateur historique avec un meilleur suivi et une meilleure objectivation des conditions contractuelles pourrait être un vecteur de développement et de performance à moindre coût, mais aussi à moindres risques pour la région Bourgogne-Franche-Comté et ses administrés.

Le CESER a rappelé dans son avis quelques éléments significatifs de l'ouverture de ce lot à la concurrence, notamment un lot qui correspond à 23% de l'offre régionale globale, et le transfert des personnels qu'engendrera cette mise à la concurrence.

Néanmoins, pour la CFDT, cet avis ne va pas assez loin dans les différents impacts et aspects induits, en cela il occulte de réelles questions soulevées par la mise en concurrence d'un lot.

- L'ouverture à la concurrence affaiblit l'opérateur historique qui propose une offre intégrée sur laquelle repose son équilibre économique et stratégique.

- Elle a des conséquences sociales directes et indirectes. Directes parce qu'elle engendre nécessairement un abaissement des conditions sociales offertes aux cheminotes et cheminots concernés. La CFDT rappelle à cet effet que la SNCF créera une filiale pour répondre à cet appel d'offre, et que les conditions sociales des salariés transférés ne sont à ce jour pas déterminées dans ce cas. Indirectes, parce que l'offre qui sera proposée aux voyageurs, dans un processus de concurrence, repose sur une forte productivité, et donc à terme sur une déshumanisation des gares et des trains.

- Par ailleurs, l'ouverture à la concurrence d'un tel lot pose très clairement la question de la capacité des différents opérateurs à travailler ensemble et à produire une réponse régionale homogène et robuste aux questions de mobilité. On fait déjà le constat aux limites de la région d'un morcellement de l'offre, rupture tarifaire. Il est probable que ce morcellement se reproduira en mode "macro" au sein de la région TER BFC post concurrence.

- Enfin, la création d'un lot en 2027, suivie plus tard par d'autres lots en 2030 et 2032, aura pour effet de partitionner les effectifs, et le matériel roulant ainsi que sa maintenance. La dédicace du parc du matériel roulant, des personnels et de la maintenance, risque à terme de diminuer les possibilités de réponses en période difficile sur un parc ou des effectifs.

Le CESER note que ce choix d'ouverture d'un lot peut répondre à la fragilisation actuelle du réseau sud-ouest de la région à la condition qu'une augmentation de l'offre soit envisagée à la suite de l'ouverture à la concurrence. La CFDT ne partage pas cet avis. L'hypothèse d'une augmentation de l'offre n'est pas envisagée dans le rapport présenté. La CFDT est en opposition avec l'idée même que ce choix d'ouverture à la concurrence d'un lot puisse être une réponse à cette fragilisation. La situation actuelle mérite d'autres réponses sur les vrais problèmes. C'est pourquoi la CFDT votera contre ce rapport.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

L'image du train est dichotomique : d'un côté, il est de plus en plus utilisé, de l'autre il est de plus en plus critiqué (retard, suppression, manque de places...). Dans ce contexte, la Région fait le choix de commencer à ouvrir à la concurrence l'exploitation des TER.

Rappelons que d'autres Régions ont déjà procédé à cette démarche comme Hauts-de-France ou Pays de la Loire, régions où SNCF a d'ailleurs remporté les marchés avec une augmentation annoncée de l'offre jusqu'à 25% !

La FNAUT a toujours été favorable à cette ouverture à la concurrence pour dynamiser le secteur tout en ayant un bornage politique afin d'éviter tout débordement néfaste à l'usager : suppressions de trains par exemple.

Un certain nombre de critères devront déterminer l'offre comme l'offre de service, les critères de qualité, l'information avant, pendant ou après le voyage. Il conviendra également d'être vigilant sur le maintien en qualité et quantité du personnel cheminot afin de répondre aux besoins des usagers quitte à faire évoluer les missions.

L'avenir nous dira si ce choix politique sera le bon. Pour ce faire, les CCSPL mises en place seront un bon outil pour mesurer cette décision politique en toute transparence.

La FNAUT votera pour l'avis.



Avis sur le rapport 4-7 de l'Exécutif régional
**Schéma régional de cohérence dans le
déploiement des infrastructures de recharge
pour véhicules électriques (IRVE)**

Rapporteur : Michel Bleuze

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région a décidé de se placer en tant que cheffe de file dans la stratégie de déploiement des bornes de recharge électriques, afin d'assurer :

- La concertation et la cohérence entre les porteurs de schémas directeurs Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).
- La meilleure adéquation possible de l'offre de recharge aux besoins des usagers.

Étant donné que la Région ne détient pas la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), le schéma régional, dans un souci d'harmonisation, définit 3 grandes étapes visant à être déclinées aux échelons infra :

- Une mise à disposition, déjà effective, des données pour les porteurs de projet en vue d'un dépôt des schémas directeurs IRVE en Préfecture.
- Un état des lieux en matière d'organisation de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) en vue d'une évolution à l'horizon 2024.
- Une proposition de formalisation des engagements de déploiement de l'initiative privée à destination des porteurs de projet.
- Un inventaire à date des financements disponibles (national et régional) est enfin proposé.

L'adoption de ce schéma de cohérence à cette assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023 permettra le dépôt des schémas directeurs par les collectivités compétentes auprès de la Préfecture à échéance réglementaire, ce qui permettra d'ouvrir l'accès à une réduction du tarif lié au coût de raccordement au réseau public accordé par ENEDIS, à savoir le taux de réfaction à 75 % au titre du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE), sous condition de puissance de la recharge électrique.

Avis du CESER

Le CESER souligne le volontarisme de la Région Bourgogne-Franche-Comté à élaborer un schéma régional de cohérence en matière de développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE), alors qu'elle n'en détient pas la compétence.

Aussi, le CESER note particulièrement cette volonté de vouloir coordonner et mettre en cohérence les actions dans ce domaine pour éviter une nouvelle fracture territoriale et une inefficacité dans le déploiement des IRVE. À travers ce schéma, nous pouvons noter que la régulation en la matière reste à construire, à la fois sur le plan opérationnel (ex. : lieu d'implantation, type de bornes...) et financier (ex. : tarification, gratuité, solution de partage...).

Le CESER note que l'ambition de la Région à coordonner et mettre en cohérence ne sera pas simple compte tenu du **nombre d'acteurs** concernés par le déploiement des IRVE (ex. : services de l'État, association, syndicats d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis, Départements, directions interdépartementales des routes, acteurs privés) et les grands acteurs de l'accompagnement de l'automobiliste en électrique. (ex : Chargemap, Freshmile).

Le CESER insiste pour que le déploiement de ces infrastructures s'appuie véritablement sur une **compréhension fine des usages de la voiture électrique et hybride** qui ne sont pas similaires à ceux de la voiture thermique. De plus, la **voiture hybride** reste un point problématique quant à l'occupation des bornes de recharge puisque généralement, ces véhicules sont équipés de chargeur de faible puissance (1,7 kW à 5 kW) et de batterie à faible capacité (9 kW à 20 kW)¹. Le temps de charge long participe aussi au phénomène de "véhicule ventouse".

(1) Nb : recharger 13 kW dans une voiture Hybride demande deux à trois fois plus de temps qu'une voiture électrique. Exemples sur une borne public standard 7/11 kW : une Peugeot 3008 Hybride avec chargeur de base à 3,7 kW prendra 4h alors qu'une Renault ZOE avec chargeur de base à 11 kW prendra 1h20.

Aussi, nous constatons dans certaines zones peu denses, l'inefficacité d'installer des bornes de recharge publiques compte tenu des habitudes des usagers (recharge au domicile prioritairement), amenant généralement à des relocalisations de celles-ci. Le CESER s'interroge sur la capacité à créer, sur le territoire, des **solutions de partage** des bornes de recharge dans ces zones. En effet, d'autres solutions basées sur un principe de solidarité, pourraient être étudiées et appliquées en zones peu denses et pour lesquelles divers acteurs pourraient être impliqués (ex. : entreprises locales, particuliers...).

Le CESER note l'importance donnée aux acteurs privés dans le déploiement des bornes de recharge et comprend que les acteurs publics soient donc limités. Néanmoins, le CESER s'interroge sur cette analyse amenant à des dispositifs de **"Partenariat-Public-Privé"** car les objectifs de rentabilité peuvent parfois prédominer par rapport à l'intérêt de l'utilisateur. Ainsi, le CESER s'interroge d'une part, sur la répartition territoriale entre les acteurs publics et les acteurs privés et d'autre part, sur les moyens réels à disposition de la Région pour éviter une mainmise du privé dans ce domaine.

Le CESER attire l'attention sur le manque de **transparence et d'affichage en matière de tarification** des bornes de recharge et rejoint ainsi la Région sur sa politique tarifaire telle que proposée dans son schéma, qui comprend notamment l'objectif de disposer d'une harmonisation tarifaire voire d'une mise en place d'un tarif unifié sur le territoire régional. Enfin, il est à noter que l'acquisition et le coût d'entretien d'un véhicule électrique n'est pas à la portée de tous les ménages. Il faudra alors en tenir compte pour déployer des solutions de recharge plus accessibles pour ces derniers (ex. : borne de recharge gratuite de type 7/11 kW en courant alternatif).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.



Avis sur le rapport 4-10 de l'Exécutif régional
**Plan Régional Santé Environnement 4
(PRSE 4 - 2023-2027)**

Rapporteuse : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'élaboration du 4^e Plan régional santé environnement (PRSE 4) 2023-2027 s'appuie sur les orientations du Plan national santé environnement (PNSE4) publié en mai 2021, sur le bilan du PRSE3 Bourgogne-Franche-Comté ainsi que sur les préconisations des ateliers mis en place dans le cadre de cette démarche concertée et collaborative.

Toutes les régions sont concernées et les CESER mobilisés. Le CESER BFC a été invité à rejoindre le Groupe régional santé environnement (GRSE) regroupant des représentants des services de l'État, des collectivités, des associations, des employeurs, des salariés et des universitaires. Il est co-présidé par l'ARS, la SGAR et le Conseil régional qui est amené à intervenir sur certaines fiches actions dans le cadre de ses politiques, en tant que co-chef de file de l'action, de partenaire ou de financeur potentiel. Ce plan se veut être une continuité du PRSE3 avec des adaptations imposées par de nouveaux défis sur la santé avec comme objectif essentiel de parler d'une seule santé ("One Health").

Il est construit autour de cinq axes :

- Axe Transversal : Renforcer et coordonner la communication et la formation sur les enjeux de santé environnement, de changement climatique et d'approche "Une seule santé".
- Axe 1 - Agir pour développer des comportements favorables à la santé.
- Axe 2 - Agir pour développer des environnements favorables à la santé.
- Axe 3 - Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux.
- Axe 4 - Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche "Une seule santé".

Avis du CESER

Tous les facteurs environnementaux tels que la pollution de l'air, de l'eau, des sols, l'impact des pesticides, les habitats insalubres, les conditions de travail dangereuses, les pollutions sonores et lumineuses, le stress, les radiofréquences ont un impact réel sur la santé.

En outre, la crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant et constitue un rappel du lien étroit qui existe entre santé humaine, santé animale et environnement ; cette nouvelle approche ne pourra se concrétiser que de façon intégrée et intersectorielle à travers une stratégie : Une Seule Santé "One Health". Face à ces réalités, l'émergence de nouvelles politiques de prévention est nécessaire.

La Région ne dispose pas d'une compétence santé en tant que telle mais ses leviers d'interventions dans le champ de la santé environnement sont nombreux : transition énergétique, environnement, agriculture, forêt, aménagement du territoire, transports...

Le CESER note que les remarques formulées sur le précédent PRSE ont été prises en compte mais regrette qu'un certain nombre d'éléments non aboutis ne figurant plus au PRSE4 mériteraient d'être maintenus, notamment la lutte contre le manque de professionnels de santé qui, malgré des dispositifs incitatifs, reste d'actualité.

Le CESER regrette que les questions environnementales ne soient envisagées que par le prisme de la transition énergétique. La protection et la préservation de la biodiversité (espaces et espèces) ne font l'objet d'aucune action spécifique.

Le CESER souligne que l'eau ne constitue plus un axe spécifique dans le PRSE 4 alors même qu'il s'agit d'un enjeu sanitaire prioritaire et majeur des années à venir et regrette que la question de la priorisation des usages de l'eau ne soit pas évoquée. De même, le CESER renouvelle ici sa recommandation au Conseil régional de solliciter la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau.

Il est certain que les décisions prises par les politiques dans les champs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme influent durablement sur la santé et que rien ne pourra être fait sans une volonté politique forte. Le CESER pointe l'oubli du monde rural dans ce plan qui peut laisser penser que la question de la santé-environnement ne concernerait que les zones urbaines.

Si le PRSE 4 précise que la pollution atmosphérique nécessite une action renforcée, tenant compte des freins comportementaux documentés par la recherche, il paraît néanmoins manquer d'ambition sur les principaux facteurs polluants : les HAP, PFAS...

Le CESER relève que le monde éducatif et les établissements de recherche ne sont pas suffisamment mobilisés.

Il conviendrait de favoriser :

- Les échanges entre le monde de la recherche académique et celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- Les échanges entre le champ de la santé et celui de l'alimentation, d'autant qu'une alimentation saine et durable mériterait un engagement plus offensif.
- La place de l'alimentation de proximité et biologique de façon significative.
- L'organisation d'Assises afin de partager cette ambition avec tous les acteurs publics et privés concernés.

On peut déplorer que les universités très concernées par de nombreuses actions n'apparaissent pas toujours comme des acteurs et partenaires. Le développement de modules de formation au sein des études de santé mériterait d'être davantage mis en avant.

Plus largement, l'inclusion des questions de "santé-environnement" dans les programmes de formation professionnelle en dehors du secteur de la santé pourrait participer à une meilleure connaissance et prise en compte de ces aspects dans l'exercice des métiers.

Les liens entre les actions, les partenaires, manquent de clarté et conduisent à un sentiment de juxtaposition d'actions très diverses conduisant à un manque de lisibilité globale, même si l'objectif principal semble être la mise en place et le renforcement de la coordination et du partenariat, autour de l'approche "Une Seule Santé".

Conclusion

Le CESER s'interroge sur la distorsion entre l'ampleur des ambitions, la relative modestie et le caractère aléatoire des financements.

Ce Plan mériterait de s'appuyer davantage sur le bilan du PRSE 3 afin de justifier les actions proposées ; certains aspects semblent mieux pris en compte : agroalimentaire, agriculture, résidus médicamenteux, nano particules... De plus, le CESER note que les indicateurs utilisés sont uniquement quantitatifs, il serait pertinent d'y associer des indicateurs qualitatifs.

Le CESER relève également le caractère théorique de ce plan, ne s'appuyant pas davantage sur les spécificités du territoire régional. Les questions de "santé-environnement" dépassent souvent les frontières régionales nécessitant d'être intégrées dans les stratégies de coopération interrégionale ou transfrontalière.

Dans ses travaux, le CESER a multiplié les préconisations qui pourraient participer à l'amélioration de la situation sanitaire des populations, qu'il s'agisse de transition énergétique, de mobilités, de préservation et de protection de la biodiversité... Compte tenu de l'urgence climatique, des leviers réglementaires devraient pouvoir être dépassés, pour ne pas bloquer l'innovation.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 11 contre, 2 abstentions.

Déclarations

Christian Baqué, au nom de Bio BFC

Cette intervention est faite au nom de BIO BFC, organisation de développement agricole dédiée exclusivement au développement de l'agriculture biologique et de ses filières, et affiliée à la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB). BIO BFC est issu de la fusion récente entre les deux structures historiques BIO BOURGOGNE et INTERBIO FRANCHE-COMTÉ.

Mes propos ne concernent, vous l'aurez compris, que les parties du PRSE 4 se rapportant à l'agriculture et à l'alimentation en lien avec la santé des écosystèmes, de l'eau et des populations. Ce champ en constitue du reste une partie non négligeable.

Imaginons un instant que soit soumis à l'appréciation de notre CESER un plan régional transition énergétique qui ne mentionnerait qu'une seule fois et sans préconisation afférente, l'énergie solaire ou éolienne.

Laissez moi vous citer une phrase,

Au titre de l'Axe 3 : **Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux**, l'Action 24 : **Promouvoir des partenariats entre chercheurs et acteurs de l'alimentation dans les territoires**.

Sous-action 3 : **Favoriser l'évaluation d'expériences d'agriculteurs de réduction ou d'abandon de l'usage de produits phytosanitaires avec** (entre parenthèses) **potentiellement**, potentiellement donc, **un passage à l'agriculture biologique afin de répondre aux besoins d'alimentation plus saine et de réduction des pollutions** (réduction, donc nous avons déjà quitté l'AB) **dans les aires d'alimentation des captages**.

C'est là, sur près de 100 pages, la seule et unique référence à l'agriculture biologique. Option potentielle du reste et mise entre parenthèses et reléguée dans une sous-action relative aux retours d'expériences.

- Qualité des sols et santé des écosystèmes.
- Reconquête de l'eau, protection des captages et adaptation au changement climatique.
- Réduction de l'exposition des populations aux pollutions environnementales.
- Promouvoir une alimentation saine et durable.

Dans aucun de ces champs d'action l'agriculture biologique est convoquée, et ses bénéfices tant sanitaires qu'environnementaux appuyés par de très nombreuses études ne sont mentionnés.

Cela laisse songeur et cela interroge parce que tout de même, au vu des intitulés des axes, des objectifs opérationnels et des actions que déroule ce PRSE, ne mentionner qu'une seule fois et en passant le modèle agroécologique le plus abouti, le seul à protéger les captages des pollutions diffuses, le mieux à même de produire des aliments sans résidus de pesticides, de préserver la biodiversité et la santé des sols et des écosystèmes, résulte manifestement d'un choix de rédaction soucieux de ne pas mettre en avant le modèle en question et d'éviter toute préconisation qui pourrait promouvoir ses aménités positives sur la santé de l'environnement et des populations.

Pourquoi ce choix ? Pourquoi passer sous silence un modèle agronomique en phase avec les objectifs de santé publique et environnementale affichés.

Notre organisation, on s'en doute, n'a pas été conviée à l'élaboration de ce Plan régional environnement santé. Elle y aurait eu sa place cependant. BIO BFC contractualise avec la Région une convention pluriannuelle d'objectifs en partenariat avec le réseau des Chambres d'agriculture, ses programmes d'actions sont négociés avec la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt mais aussi avec les Agences de l'Eau. BIO BFC est fortement impliqué dans la réalisation des objectifs que s'est fixée la Région concernant l'introduction de produits bio en restauration collective. Ses Groupements départementaux participent dans les territoires à l'élaboration des PAT, des PCAET. La participation de notre réseau aux ateliers préparatoires n'aurait pas semblé absolument déplacée.

À la lecture de ce PRSE 4, la Région sera sans nul doute surprise de voir que le soutien qu'elle accorde depuis des années au développement de l'agriculture biologique et de ses filières ne contribue en rien ou si peu à la santé de ses habitants et de ses écosystèmes.

Par ailleurs, l'avis rendu ce jour par le CESER n'a pas, ne serait-ce que relevé cette surprenante absence de l'agriculture biologique dans les préconisations du plan en matière de santé publique et environnementale.

En conséquence BIO BFC ne votera pas cet avis.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

En complément de l'avis qui vient d'être présenté, je soulignerai 4 points :

- 1- Le pôle régional fédératif de santé publique est à l'œuvre dans le pilotage de plusieurs actions. Je tiens à préciser que ce pôle associe des collègues hospitalo-universitaires des deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté.
- 2- La dimension recherche est insuffisamment explorée dans le PRSE4.
- 3- L'avis déplore que les universités n'apparaissent pas comme acteurs et partenaires dans ce PRSE. C'est tout particulièrement vrai dans le volet formation tant initiale que continue confiée à des "organismes" sans s'appuyer sur l'expertise des universités.
- 4- Enfin, avec juste raison, l'avis replace les questions "santé environnement" dans une dimension interrégionale et transfrontalière. Nous avons regretté l'absence de ces dimensions dans le PRSE 3. Elle est à peine esquissée dans le PRSE 4 ce qui est d'autant plus étonnant que l'ARS porte un projet d'établissement intégrant un volet de coopération franco-suisse prenant en compte la question "santé-environnement" et faisant référence à la stratégie portée par Arcjurassien.org (CTJ).

François Thibaut, au nom de la CGT

Le PRSE 4 est, pour partie, un ensemble de mesures de bon sens dont on regrette qu'elles ne soient pas apparues plus tôt. Cependant, on est en droit de se poser la question de la capacité des différents acteurs à le mettre en œuvre. On imagine évidemment la difficulté qu'il y a à concilier qualité de l'air et développement économique, mondialisation et respect des normes sanitaires alimentaires ou circuits courts, consommation locale, et pouvoir d'achat.

Mais il ne faut pas s'y tromper, les facteurs environnementaux ne sont qu'une part de la santé de l'individu et bien d'autres éléments propres à chacun vont compliquer l'équation. Le concept "Une seule santé" s'il est nécessaire n'est, bien-sûr, pas suffisant.

Ce premier pan de la prévention repose donc sur deux piliers :

- L'individu, dans sa capacité à faire siennes les recommandations et à disposer de toutes les ressources nécessaires y compris financières.
- Les pouvoirs publics, dans leurs actions législatives et réglementaires mais aussi budgétaires.

La prévention en santé passe aussi par ce qui est inhérent à la constitution physiologique de chacun et qui nécessite d'être examiné, suivi, investigué. Or, le concept "Une seule santé" ne peut pas être l'arbre qui cache la forêt et n'est certainement pas la première des priorités. Quelle prévention possible si les moyens de la réaliser en totalité sont absents ? On sait aujourd'hui que la région Bourgogne-Franche-Comté compte 7930 médecins, 3483 sont médecins généralistes et 4447 sont médecins spécialistes. La réforme du numéris clausus dont les effets ne se verront que dans une dizaine d'années est, de fait, bridée par le nombre de Médecins seniors et Professeurs dans les CHU ainsi que par l'autonomie budgétaire des universités. Ainsi, le nombre de médecins généralistes exerçant en région BFC en janvier 2021 a diminué (-92) alors qu'ils sont la cheville ouvrière de la prévention. La densité nationale des médecins généralistes pour 100000 habitants est de 86,5 et dans notre région les disparités sont fortes, 101 en Côte-d'Or et 96 dans le Doubs, quand d'autres départements en sont très éloignés comme l'Yonne (66), la Nièvre (70) et la Saône-et-Loire (72).

Si on s'intéresse de plus près au secteur public hospitalier, on peut noter que la démographie médicale lui est particulièrement défavorable, de même que la démographie paramédicale. Les établissements de santé rencontrent des difficultés pour attirer et recruter dans tous les métiers du soin et les outils réglementaires ou statutaires déployés ces dernières années en vue de les accompagner s'avèrent insuffisants. De plus en plus de spécialités sont en tension en région Bourgogne-Franche-Comté, au premier rang desquelles la médecine d'urgence, la médecine générale, la psychiatrie, l'anesthésie-réanimation ou encore la gériatrie. Le taux de vacance statutaire de 37,4 % en 2021, place la région en onzième position sur treize.

L'intérêt du PRSE 4 passe donc par une prise en compte par les gouvernements de la globalité des problématiques du système sanitaire, elle doit être rapide et massive. Il faut impérativement donner de nouveau de l'attractivité aux métiers comme aux lieux d'exercice afin que le territoire de la région soit réellement maillé en fonction des besoins des populations.

En conséquence de quoi la CGT votera contre ce projet d'avis.



Contribution à la concertation sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028

Rapporteurs : Françoise Frèrebeau et Nadhem Ben Rahma

Remarques générales

Le CESER souhaite replacer cette contribution dans le contexte de son rapport récent sur la formation tout au long de la vie¹, et de la définition qui est donnée : "la formation professionnelle tout au long de la vie [...] vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle [...]. Elle comporte **une formation initiale**, comprenant notamment l'apprentissage, et **des formations ultérieures**, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent."²

La formation professionnelle tout au long de la vie concourt au développement des personnes et des territoires qu'elles habitent, dans la mesure où elle a pour objet :

- de permettre la qualification des jeunes par la formation initiale et leur insertion professionnelle,
- de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des actifs,
- de permettre le maintien dans l'emploi,
- de développer les compétences et l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle,
- de contribuer à la promotion sociale des personnes et au développement économique et culturel du territoire.

Elle est à la croisée des chemins entre :

- les besoins des individus en recherche d'emploi ou d'évolution professionnelle, de reconversion, d'adaptation des compétences,
- les besoins des employeurs en recherche de compétences et de capacités d'adaptation,
- les missions des pouvoirs publics dans l'accompagnement de tous, le soutien à certains publics spécifiques (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap) et le développement des territoires.

Le CESER souhaite donc rappeler que le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'orientation professionnelles doit concourir à l'atteinte de ces objectifs, à travers ses axes stratégiques et leur déclinaison opérationnelle.

Pour contribuer au futur CPRDFOP, le CESER a fait le choix de s'appuyer sur les 4 grandes thématiques proposées par la Région Bourgogne-Franche-Comté et ses partenaires dans le cadre de la concertation en ligne sur la plateforme jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr.

Quelques observations préalables et transversales doivent toutefois être formulées.

Les questions, telles qu'elles sont proposées sur la plateforme, pourraient laisser entendre qu'en matière de formation professionnelle, il s'agit avant tout d'adapter les personnes aux besoins des territoires et des employeurs. Il est important de rappeler que le rôle de la formation est également de permettre à chacun, en tant qu'individu et citoyen, d'avoir les moyens de s'insérer, évoluer et s'épanouir correctement dans la société.

L'ancrage territorial reste évidemment très important. En cette période d'incertitude du futur cadre financier pour la formation tout au long de la vie, avec la fin du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, la capacité pour la Région de décider quelles formations développer et soutenir, en fonction des publics, des territoires, des acteurs socioéconomiques, demeure essentielle.

(1) La formation tout au long de la vie - Levier de développement pour les territoires et leurs actifs ? - CESER BFC - Octobre 2021.

(2) Art. 6311-1 du Code du travail.

De la même manière, comme le CESER l'a souvent rappelé dans ses travaux antérieurs, il est indispensable que toutes les grandes stratégies régionales soient cohérentes entre elles. Le CPRDFOP doit donc être conçu comme complémentaire du SRADDET, du SRDEII, du futur SRESRI... La Région doit exercer un rôle de coordination et aider à l'appropriation de ces schémas par tous les acteurs concernés par leur mise en œuvre.

En ce qui concerne la formation, elle ne peut pas être que l'affaire du monde académique, économique, ou des organismes de formation. Une véritable mise en réseau est nécessaire pour affronter les défis de demain : démographie, changement climatique, relation au travail...

1. L'évolution des métiers et des compétences

Le CESER a déjà pointé que "la formation professionnelle a (...) un rôle majeur à jouer dans le cadre de l'accompagnement des actifs en emploi ou en recherche d'emploi, dans le cadre de la transformation du travail (transitions écologique, climatique, énergétique, numérique...) et face aux enjeux tels que le développement durable, les circuits courts, la Responsabilité Sociétale des Entreprises, la réindustrialisation, la relocalisation."³

Le monde académique a toute sa place pour se mobiliser autour des sujets cruciaux liés aux transitions, en articulant et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile.

Certains secteurs sont particulièrement concernés par les évolutions et les besoins en nouvelles compétences :

- La **rénovation thermique des bâtiments**, un des enjeux majeurs de la transition énergétique, est un secteur nécessitant le développement de nouvelles compétences et offrant de nombreuses possibilités d'emploi, notamment dans le cadre de reconversions professionnelles, en s'appuyant sur des ressources locales. L'accompagnement des entreprises et des salariés pour la réussite de l'isolation du bâti existant, qu'il soit tertiaire ou résidentiel, est primordial.
- Les débouchés en matière d'emploi dans le **numérique** représentent encore un potentiel largement sous-exploité, en particulier pour les reconversions professionnelles et auprès du public féminin. La palette des métiers est très large, en essor constant et évolue rapidement : développement de solutions informatiques, cybersécurité, gestion des données, infrastructures... Les OPCO commencent à s'emparer du sujet de la formation et des besoins en matière d'emploi, mais les initiatives restent encore très locales. Un travail coordonné entre la filière du numérique, les financeurs et les organismes de formation mériterait d'être encouragé pour davantage accompagner le développement de cette filière sur le territoire régional et repérer les nouveaux besoins. Des besoins importants sont également à noter en matière d'adaptation et d'interconnexion des réseaux d'électricité, et en matière de relance du programme nucléaire. Plusieurs centaines d'emplois seront à pourvoir à court terme dans la région, et les compétences à disposition sur le territoire ne permettront sans doute pas de répondre à ce besoin. Plus largement, la revalorisation des métiers techniques et industriels et la capacité à réorienter positivement les jeunes vers ces métiers est toujours une question prégnante.
- En **matière de mobilités**, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement concernée par la transformation de la filière automobile, qui nécessite l'acquisition de nouvelles compétences, et entraîne la transformation plus ou moins complète de certains métiers. L'organisation de formations adaptées sur le territoire est primordiale, et la Région doit accompagner et encourager certaines catégories de travailleurs à se former, pour pouvoir s'adapter à cette mutation de la filière. En particulier, la formation des travailleurs intérimaires, dont la proportion est très importante dans le secteur des transports, est à encourager. Il faudrait également favoriser l'accès des métiers du transport (ferroviaire, routier, fluvial...) à tous et toutes par l'inclusion et la féminisation de ces emplois. L'essor des véhicules électriques est à mettre en lien avec le point précédent sur le numérique. En effet, l'électronique embarquée, de plus en plus présente dans les nouveaux véhicules, demande l'acquisition de nouvelles compétences, que ce soit au stade de la production ou à celui de l'entretien des véhicules.
- Le **secteur sanitaire et social**, durement affecté par la crise sanitaire et souffrant de difficultés importantes de recrutement, nécessite d'être soutenu, d'autant que les projections démographiques récentes montrent que la Bourgogne-Franche-Comté va être particulièrement impactée par le vieillissement de sa population dans les années à venir.

(3) Contribution sur le Plan de Relance du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (2020).

Il serait judicieux d'institutionnaliser un partenariat officiel et des temps de rencontre réguliers entre les secteurs du sanitaire, du social et du médicosocial pour une plus grande efficacité dans la prise en charge des personnes. Par ailleurs, l'actuel projet de loi "Plein Emploi" prévoit de mettre en place une stratégie nationale fixant les orientations de la politique d'accueil du jeune enfant. Le nombre et les besoins en formation des professionnels de la petite enfance devront donc être pris en compte dans l'élaboration du schéma des formations sanitaires et sociales.

Pour autant, les injonctions récurrentes sur les mutations et les changements toujours plus rapides de la société et donc des métiers, méritent d'être questionnées. Les évolutions indéniables des métiers et des compétences sont parfois difficilement prévisibles. Elles devraient inciter les pouvoirs publics à surtout développer les capacités d'adaptation de tous, actifs ou en formation, afin de se préparer aux défis de demain.

Du point de vue des financeurs et des organismes de formation, il serait judicieux de se poser systématiquement la question de l'adaptation des formations existantes avant d'envisager d'en créer de nouvelles. La Région devrait tirer les enseignements du secteur de l'hydrogène : développer des formations spécifiques n'est finalement pas toujours pertinent, car il existe déjà des formations reconnues qui peuvent simplement être adaptées.

Quelques préconisations récentes du CESER

- Permettre à chaque jeune d'accéder, à un large choix de formations à tous les niveaux en levant les obstacles matériels, organiser la concertation pour une carte des formations post bac cohérente s'appuyant sur les spécificités des territoires en lien avec les sites principaux d'Enseignement Supérieur, Recherche et d'Innovation.⁴
- Soutenir l'apprentissage, y compris dans l'enseignement supérieur.⁴
- Inciter les établissements d'enseignement supérieur à identifier les compétences qui seront davantage sollicitées demain et à développer de nouvelles modalités d'enseignement et d'apprentissage, en lien avec la recherche et le monde socioéconomique.⁵
- Mobiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour réussir la transition énergétique.⁶
- Mettre en place un plan de soutien à la filière sociale et médico-sociale et apporter des améliorations sur la formation dans le secteur de l'aide à domicile, aide et soins en complément des indispensables mesures de revalorisation de ces professions.⁴

2. L'évolution des dynamiques territoriales

La tentation pourrait être de répondre constamment et immédiatement aux besoins des entreprises, sans prendre le temps de développer une vision à long terme. Sans cette vision, le territoire pourrait devenir un enfermement, une assignation, alors qu'il est primordial d'encourager la circulation, les échanges, la mobilité pour ceux qui le souhaitent. Une politique de formation professionnelle ne peut pas être conduite indépendamment d'une politique plus large incluant les questions de mobilité, d'hébergement...

Il s'agit de trouver un équilibre entre, d'un côté, l'ouverture des territoires vers l'extérieur et la facilitation des mobilités, et de l'autre, le maintien des emplois locaux et des métiers de proximité pour conserver le lien social et un dynamisme sur les territoires, y compris les plus isolés.

Dans le cadre de ses travaux sur la formation tout au long de la vie, le CESER a auditionné des acteurs de terrain qui ont regretté que les démarches de GPECT perdent de leur dynamisme ou s'arrêtent une fois que les financements régionaux disparaissent. Le besoin d'adaptation face au changement est toujours aussi fort, et ces démarches doivent pouvoir s'inscrire dans le moyen ou le long terme, pour permettre de construire collectivement des réponses aux mutations économiques, sociales, sociétales et environnementales.

Par ailleurs, la Région devrait pouvoir faciliter l'adaptation des filières à la réalité territoriale. Cela ne semble pas être la voie que prend la réforme actuelle du lycée professionnel.

(4) Contribution sur le Plan de Relance du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (2020).

(5) La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs (2021).

(6) Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté (2022).

Quelques préconisations récentes du CESER

- Inclure systématiquement un volet formation, notamment au niveau financier, dans les contrats passés entre la Région et les territoires pour anticiper le développement des nouvelles technologies et l'implantation de nouvelles activités économiques et aller ainsi vers un véritable partenariat entre formation et économie au niveau local.⁷
- Soutenir les démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sur le long terme pour qu'elles puissent prendre en compte l'évolution de la situation de l'emploi et des besoins en compétences sur un territoire donné.⁷
- Améliorer la prise en compte des besoins exprimés par les acteurs de terrain en matière de formation tout au long de la vie, en organisant une rencontre trimestrielle autour de sujets porteurs émergents.⁷
- Assurer des mobilités à toutes les échelles et assurer un numérique fonctionnel par une réponse locale et compétente aux besoins d'installation et de maintenance.⁸

3. L'évolution des besoins et des attentes

Cette question rejoint notamment le sujet de l'information sur les métiers et les formations, et la façon dont la Région peut contribuer à "ouvrir" l'esprit des jeunes, leur donner à voir toutes les possibilités qui s'offrent à eux et leur donner les moyens de suivre leurs aspirations. Comme le CESER l'a rappelé dans son récent rapport, l'objectif doit être de "garantir (...) une information adaptée et un accompagnement pour s'orienter vers une formation ou un métier en cohérence avec ses aspirations.

Il s'agit d'informer sur les métiers et sur les formations en gardant à l'esprit que la formation, aux côtés de l'éducation, est l'un des leviers essentiels de la transformation de nos sociétés, permettant d'accompagner les changements. Ses effets à moyen et long terme doivent bénéficier en même temps à la société tout entière et à chaque citoyen, viser simultanément les aspects économiques, sociétaux, environnementaux et culturels, tout en préservant la capacité d'agir des générations futures."⁹

En termes de politique et de dispositifs, cela peut se traduire de nombreuses manières : proposer un service d'orientation et de formation de qualité tout au long du parcours, faciliter la reconnaissance formelle des acquis de l'expérience, par exemple en ouvrant plus largement d'accès à la VAE, multiplier les possibilités de stages et d'immersion professionnelle pour tous les apprenants...

En élargissant cette question à toute la durée du parcours professionnel, il s'agit également de mettre en place des dispositifs de médiation, à chaque étape de la vie et un parcours de formation sur plusieurs années en introduisant des temps réguliers de professionnalisation et d'accompagnement individuel.

Pour permettre l'accès de chacun à un véritable parcours de formation tout au long de la vie, la levée des freins demeure un enjeu primordial. Comme le CESER l'a souvent mis en exergue¹⁰, ces freins sont nombreux et très divers :

- problèmes de mobilité (offre de transport collectif inadaptée, coût trop important),
- réticences à l'entrée en formation (notamment pour les personnes ayant été en échec scolaire),
- niveau faible dans les savoirs de base,
- difficultés d'apprentissage, illettrisme,
- mauvaise image des métiers, notamment dans l'industrie et le BTP, alors que des formations existent et que les employeurs ont du mal à recruter,
- précarité financière,
- contraintes familiales...

Certains publics sont particulièrement touchés par ces freins : familles monoparentales, personnes isolées, personnes en situation de handicap...

(7) La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs (2021).

(8) Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ? (2022).

(9) L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations (2023).

(10) La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs (2021) ; De l'invisible détresse à la détresse des invisibles. Isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté : mise en lumière et défis à relever (2021) ; Femmes et monoparentalité, un double constat d'inégalités (2020).

Des solutions sont proposées par la Région, les collectivités locales et les acteurs de la formation, mais ces aides ne sont pas suffisamment connues, et les potentiels bénéficiaires rencontrent des difficultés pour accéder à ces informations, souvent complexes. De plus, les aides financières fixées au niveau régional ne sont pas nécessairement adaptées à la réalité locale (coûts des transports ou hébergement par exemple).

Quelques préconisations récentes du CESER

- Présenter les informations dans une logique de parcours d'orientation, sans connotation positive ou négative, sur les différentes voies de formation et sur les métiers. Faire connaître les passerelles, les possibilités de réorientation, les dispositifs de validation des acquis.¹¹
- Donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à un parcours complet de qualification aboutissant à une certification reconnue, qui permette l'accès à un emploi de qualité ou une reconversion. Ceci implique une première partie de Conseil en évolution professionnelle (CEP) suffisamment solide pour bien prendre en compte les souhaits et la motivation de la personne.¹²
- Privilégier une approche globale de l'accès à la formation comprenant les coûts pédagogiques, les transports et les coûts périphériques dont ceux liés à la garde des enfants.¹³
- Mettre en place un guichet unique avec accompagnement humain recensant l'ensemble des aides permettant la levée des freins à l'entrée en formation. Développer des dispositifs d'accompagnement individualisés (avances sur les frais de déplacement, de restauration voire d'hébergement...), modulables en fonction des coûts réels engagés par les stagiaires. Rendre obligatoire la prise en compte des besoins des demandeurs d'emploi en recherche de formation, ou en formation, dans le plan mobilités de chaque EPCI.¹⁴
- Continuer à développer les dispositifs permettant aux travailleurs intérimaires d'alterner périodes de mission en entreprise et formation.¹¹
- Assurer l'hébergement pour favoriser le recrutement et l'accès à la formation par les voies de l'alternance.¹⁴

4. L'évolution des parcours d'orientation et de formation professionnelle

L'instauration de blocs de compétences dans les formations, tels que largement mis en place au cours des dernières années, peut aider à la modularisation des parcours et à valoriser l'expérience acquise. Pour autant, cette approche comporte des risques : formation à des compétences immédiates, mais pas sur le long terme avec un savoir adaptable et réutilisable ; absence de certification ou de qualification, qui sont reconnues sur le marché du travail et permettent justement de changer de secteur, d'évoluer dans un monde qui change.

Une attention particulière est à porter à l'orientation tant en formation initiale qu'en formation continue pour éviter le raccourci qui tend à s'installer, celui de croiser métiers en tension et réponse à la qualification de jeunes dans les territoires isolés, notamment des jeunes filles qui n'ont d'autres alternatives que des emplois peu qualifiés dans les services à la personne ou dans le secteur commercial.

Le temps long de la formation, avec la nécessaire acquisition des gestes professionnels, la difficulté à faire évoluer les référentiels doivent également être pris en compte. Il faut concilier l'évolution des techniques et des matériaux sans perdre la connaissance des savoir-faire plus anciens.

Les donneurs d'ordres vis-à-vis des entreprises sous-traitantes, de leurs salariés et des territoires doivent être partie prenante et accompagner les mutations des différents métiers. Les acteurs de l'insertion professionnelle ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés en formation.

L'anticipation des évolutions paraît finalement utopique. Est-ce que la question ne devrait pas plutôt être la suivante : de quels types de formation et d'organisation a-t-on besoin dans un monde où tout bouge et change de façon très rapide, alors que les systèmes de formation ont une inertie inhérente ? Est-ce que les formations découpées en blocs et qui changent constamment sont une réponse adaptée ?

(11) L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations (2023).

(12) La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs (2021).

(13) Femmes et monoparentalité, un double constat d'inégalités (2020).

(14) Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ? (2022).

Quelques préconisations récentes du CESER

- Soutenir la transmission de compétences entre générations, en développant la formation dans l'entreprise.¹⁵
- Préserver et valoriser les savoir-faire.¹⁶
- Sécuriser les parcours.¹⁶
- Diversifier l'offre de formation pour les jeunes femmes et hommes et renforcer leur insertion professionnelle en établissant des diagnostics sexués de l'offre disponible à l'échelle intercommunale et départementale.¹⁷
- Continuer à maintenir et moderniser les plateaux techniques pour les adapter aux évolutions des métiers.¹⁵
- Le CESER invite la Région à considérer (...) la mise en commun des équipements et des plateaux techniques entre lycées professionnels, CFA, ou organismes de formation, dans une optique de complémentarité des différentes voies de formation et de maintien d'un accès de proximité à ces facilités.¹⁸

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(15) La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs (2021).

(16) Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ? (2022).

(17) De l'invisible détresse à la détresse des invisibles. Isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté : mise en lumière et défis à relever (2021).

(18) Avis sur le Budget primitif de la Région BFC (2023)

Déclaration

Dominique Gallet, au nom de la CGT

La CGT partage la contribution.

En revanche impossible d'élaborer un CPRDFOP sans considérer l'appareil de formation dans son ensemble, et notamment la formation professionnelle initiale.

Le lycée professionnel répond depuis longtemps et encore aujourd'hui à des exigences sociales et éducatives très importantes.

La voie professionnelle sous statut scolaire concerne 37% des élèves. Le lycée professionnel concentre fortement des populations d'origine populaire (57% des élèves sont dits d'une "origine sociale défavorisée") et d'ascendance immigrée (les 3/4 des garçons dont les familles sont originaires d'Afrique subsaharienne sont scolarisés dans les filières professionnelles). Des questions brûlantes s'y posent : reproduction sociale, filières genrées, poids des origines géographiques, finalité de la formation, reconnaissance des diplômes...

Le lycée professionnel n'a jamais démérité. Il fait pourtant l'objet de multiples remises en cause, de réformes incessantes depuis de nombreuses années.

Le Président de la République a annoncé l'accélération de la réforme de la voie professionnelle et sa mise en œuvre dès la rentrée 2023, à marche forcée. Ne tenant aucun compte de la concertation engagée, il a pour objectif d'imposer ses propositions énoncées lors de la campagne présidentielle. Le fond idéologique de la réforme est toujours le même : l'entreprise ferait mieux que l'École pour former solidement et insérer durablement.

Alors qu'il faudrait élever le niveau de qualification de la jeunesse pour répondre aux besoins sociaux et aux défis écologiques et d'évolution économique et industrielle, la réforme Macron ne vise que l'employabilité immédiate sans tenir compte des réalités. Elle prévoit :

- de fermer toutes les filières prétendument non-insérantes, notamment celles du tertiaire, dans une logique adéquationniste radicale pour répondre aux besoins en main-d'œuvre immédiats des entreprises locales. La formation serait ainsi pilotée par l'emploi,

- de donner à l'entreprise un rôle déterminant dans le parcours de formation au détriment des enseignements généraux et professionnels. Or les périodes de formation en entreprise sont dépendantes de la conjoncture économique, difficiles à trouver, discriminantes, pas toujours bien encadrées avec parfois des activités qui ne correspondent pas aux exigences de la certification. Les allonger ne résoudra pas les difficultés.

Cette nouvelle réforme de la voie professionnelle présente un enjeu de classe et de société fort. Elle va surtout impacter les jeunes issus des milieux populaires. L'objectif d'émancipation des jeunes passe loin derrière celui de mise à disposition d'une main-d'œuvre bon marché. Elle a pour unique but de répondre aux demandes des entreprises et aux revendications patronales. Elle vise clairement à achever le démantèlement programmé de la voie professionnelle.

Détruire n'est pas construire... or c'est pourtant cela dont les jeunes ont besoin.

Fret fluvial



Expression commune
des CESER AURA, BFC et Région Sud
**sur les enjeux et problématiques
du fret fluvial Rhône-Saône**

Vote : adopté à l'unanimité.

Publication disponible sur : www.ceser.bourgognefranche-comte.fr



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr